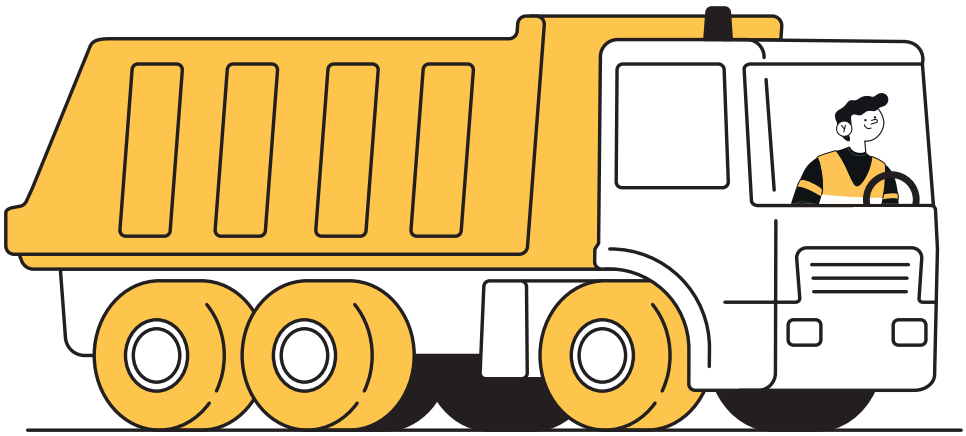
Des gestes concrets pour moins de déchets

SERVICE PUBLIC DES DÉCHETS 2025





Rapport annuel
sur le prix et la qualité
du service public de prévention
et de gestion des déchets

Suivi du Programme Local
de Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés

Au cœur de votre quotidien

toulouse métropole

ÉDITO



© Mairie de Toulouse

La réduction de nos déchets est un enjeu collectif.

Pour vous accompagner, nous développons de nouveaux services et proposons des solutions concrètes plus proches de la réalité de votre quotidien, pour donner pleinement du sens et des résultats réels à nos efforts.

Les résultats sont là ! D'une année à l'autre, les déchets produits sur le territoire de la Métropole diminuent, passant de 425 kg par habitant en 2024 à 390 kg par habitant en 2025. Les bons réflexes de tri s'installent aussi plus naturellement dans les habitudes de chacun, comme le démontre le succès du tri des déchets alimentaires.

Ces résultats reflètent une prise de conscience des citoyens et l'efficacité des actions menées collectivement.

En ce qui concerne les déchets végétaux, le compostage, le broyage et la formation des habitants, ont permis de mieux valoriser cette ressource, entraînant une diminution de 20 kg par habitant.

Ensemble, poursuivons nos efforts pour atteindre les objectifs fixés par le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et faire de notre territoire une référence en matière de transition écologique !

Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

SOMMAIRE

Chiffres clés 2
Territoire et Missions de Toulouse Métropole 6

01
Projets et faits marquants 8

02
Prévention 16

03
Collecte 30
Ordures ménagères et assimilées 32
Encombrants, déchets végétaux et textiles 37
Déchèteries 39
Déchets non ménagers 41

04
Traitement et Valorisation 42
Installations de traitement 44
Devenir des déchets ménagers et assimilés collectés 45

05
Coûts de gestion de déchets 48

Chiffres clés

Production de déchets ménagers et assimilés pris en charge par le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

	2023	2024	2025
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	190 152 t	191 294 t	186 944 t
Emballages (hors verre) + papiers	30 937 t	32 125 t	34 535 t
Verre	18 681 t	18 445 t	17 963 t
Déchets Alimentaires	-	-	337 t
SOUS-TOTAL Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	239 770 t	241 864 t	239 779 t
Déchets des déchèteries	66 855 t	66 482 t	71 627 t
Déchets végétaux collectés en porte-à-porte	26 086 t	26 701 t	7 006 t
Encombrants collectés en porte-à-porte	11 554 t	10 907 t	3 911 t
Textiles	1 886 t	1 970 t	1 914 t
Déchets ménagers spéciaux	3 t	6 t	4 t
TOTAL Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	346 154 t	347 930 t	324 242 t

Production annuelle par habitant (kg/hab/an)

	2023	2024	2025
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	236 kg	234 kg	225 kg
Emballages (hors verre) + papiers	38 kg	39 kg	41 kg
Verre	23 kg	23 kg	22 kg
Déchets Alimentaires	-	-	0,4 kg
SOUS-TOTAL Ordures Ménagères Assimilées (OMA)	297 kg	296 kg	288 kg
Déchets des déchèteries	83 kg	81 kg	86 kg
Déchets végétaux collectés en porte-à-porte	32 kg	33 kg	8 kg
Encombrants collectés en porte-à-porte	14 kg	13 kg	5 kg
Textiles	2 kg	2 kg	2 kg
TOTAL Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	429 kg	425 kg	390 kg

La population des communes est mise à jour chaque année par l'INSEE. Ces données sont toutefois publiées avec un décalage de trois ans (par exemple, en 2024, on utilise les chiffres de 2021).

Pour éviter ce décalage, Toulouse Métropole utilisait depuis 2020 les estimations de population produites par l'ADEME.

Concrètement, l'ADEME part des données de l'INSEE et les estime pour les années suivantes, afin d'obtenir des chiffres plus proches de la réalité.

Avec le renouvellement du PLPDMA en 2025, Toulouse Métropole revient à l'utilisation des données de l'INSEE.

L'objectif est de s'aligner sur les indicateurs nationaux et de faciliter les comparaisons avec les autres collectivités.

Coûts de la gestion des déchets (méthode Comptacoût*)

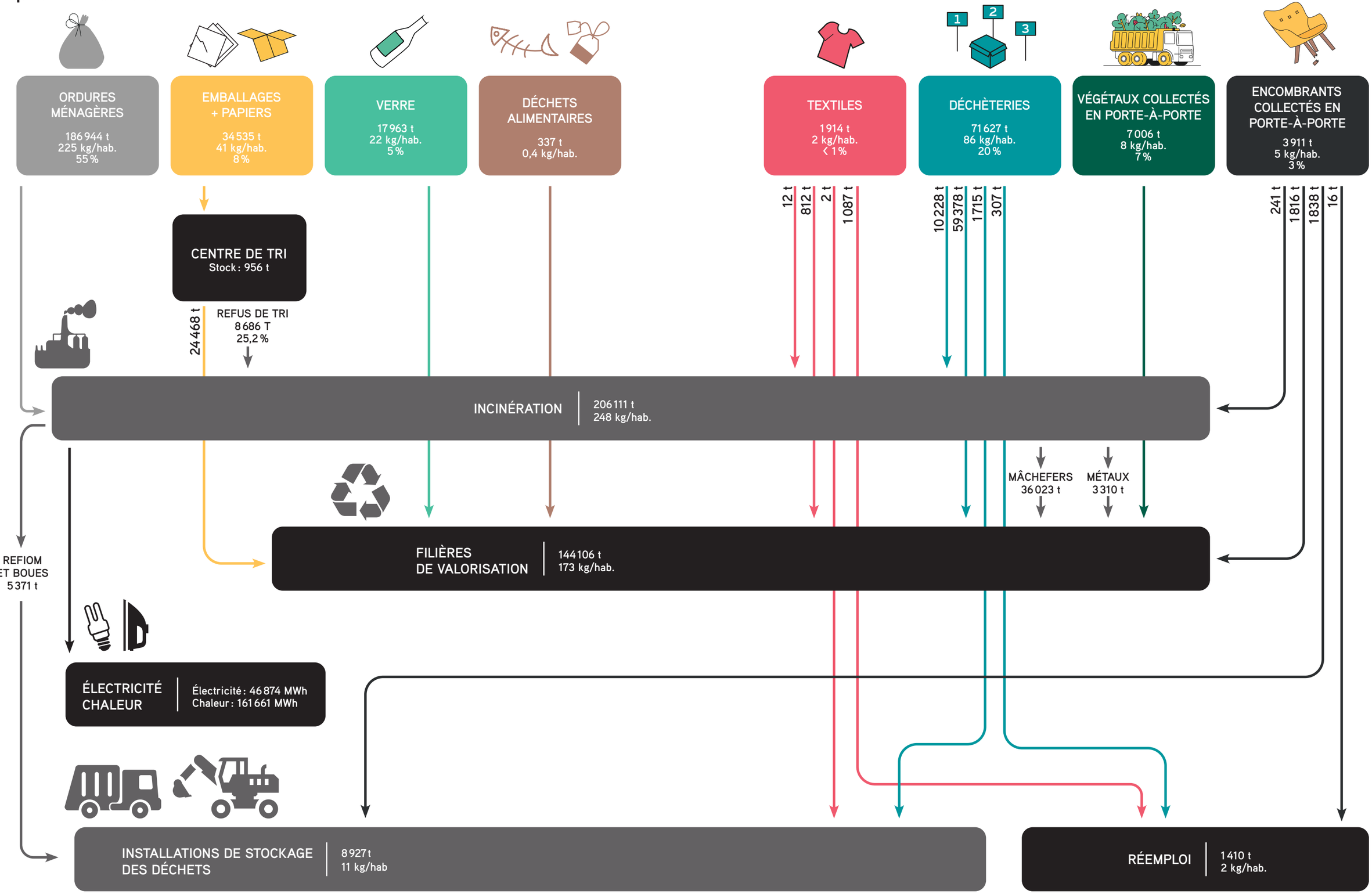
	2023	2024	2025
TOTAL charges HT	115 246 000 €	121 510 000 €	114 851 000 €
TVA acquittée	5 720 000 €	6 959 000 €	6 794 000 €
TOTAL charges TTC	120 966 000 €	128 469 000 €	121 645 000 €
TOTAL produits	8 373 000 €	8 417 000 €	10 340 000 €
Coût à la charge de la collectivité	112 593 000 €	120 052 000 €	111 305 000 €
TEOM	104 926 000 €	109 918 000 €	113 679 000 €
Facturation aux professionnels (déchèterie professionnelle)	1 013 000 €	-	-
Redevance spéciale	701 000 €	717 000 €	671 000 €
TOTAL contributions des usagers	106 640 000 €	110 635 000 €	114 350 000 €

Coûts de la gestion des déchets par habitant (méthode Comptacoût*)

	2023	2024	2025
Coût à la charge de la collectivité (€ TTC/hab)	140 €	147 €	132 €
TOTAL contributions des usagers (€ TTC/hab)	132 €	135 €	136 €

*La méthode Comptacoût est une méthode de comptabilité analytique qui permet d'évaluer et de répartir les coûts du service public de gestion des déchets afin d'en analyser le coût réel par activité et par flux.

Schéma des filières de traitement des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2025



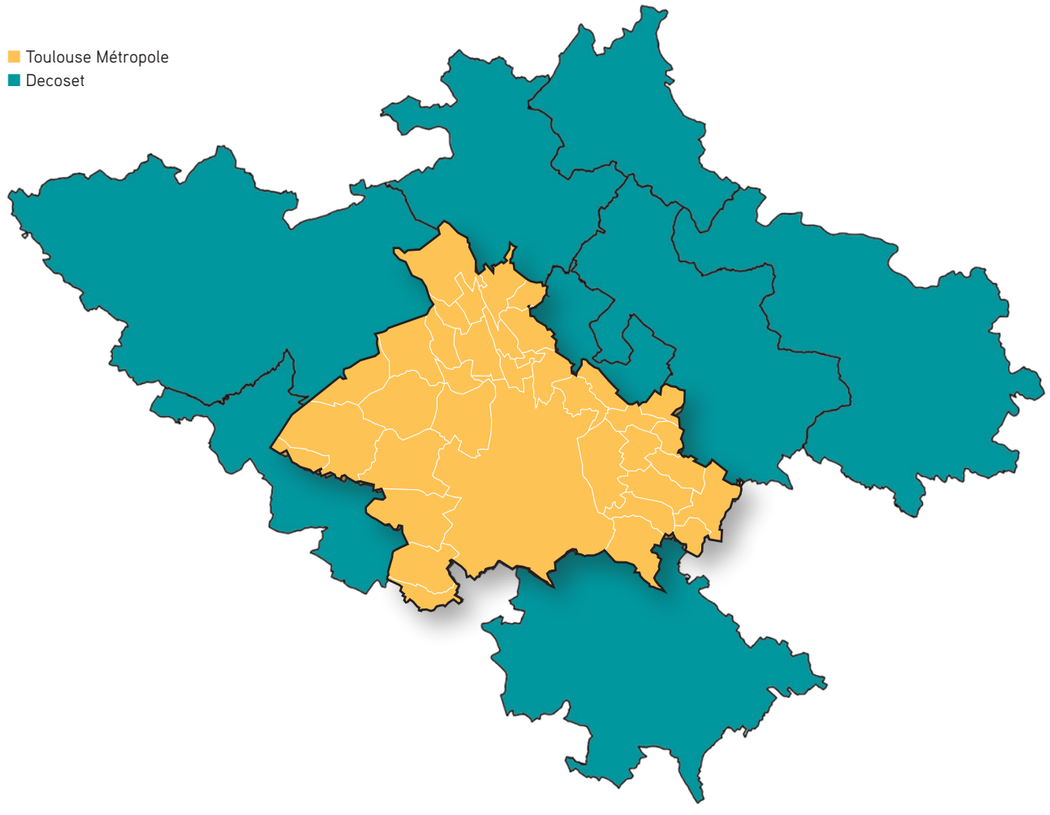
Territoire et Missions de Toulouse Métropole

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés a été transférée à la Communauté Urbaine Toulouse Métropole en 2009, devenue ensuite Toulouse Métropole en 2015.

Toulouse Métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe 37 communes et 832 348 habitants (recensement Insee 2022).

Dans le périmètre du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets, la Métropole assure la prévention et la collecte. Les déchets collectés sont acheminés vers des filières de traitement en vue de leur valorisation (énergétique, matière, organique), dont l'exécution a été déléguée à Decoset, syndicat mixte.

Le périmètre des données exposées dans le présent rapport concerne les déchets ménagers assimilés collectés dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets. Ainsi, les déchets des collectivités (espaces verts, voirie, marchés) en sont exclus, ainsi que tous les déchets gérés par une filière REP mais collectés en dehors des déchèteries (piles, ampoules, DEEE, etc) et des points d'apport volontaire textile sur l'espace public.



Développer une gestion durable de nos déchets

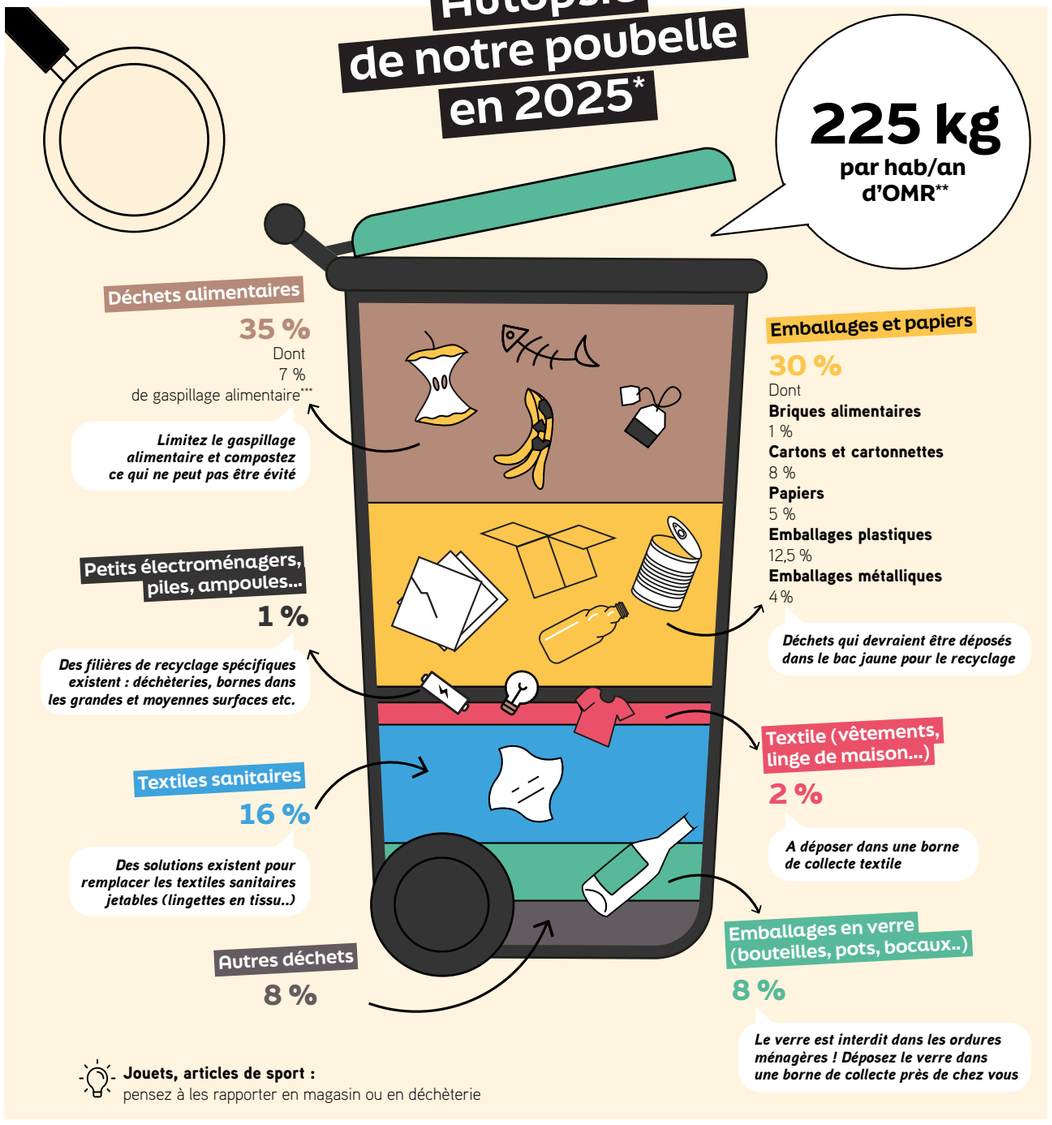
En lien avec ses missions et face à l'accroissement des enjeux environnementaux liés aux déchets, Toulouse Métropole met en œuvre une politique de gestion durable à l'échelle de son territoire.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la collectivité poursuit deux objectifs : garantir un service de qualité aux usagers et préserver l'environnement.

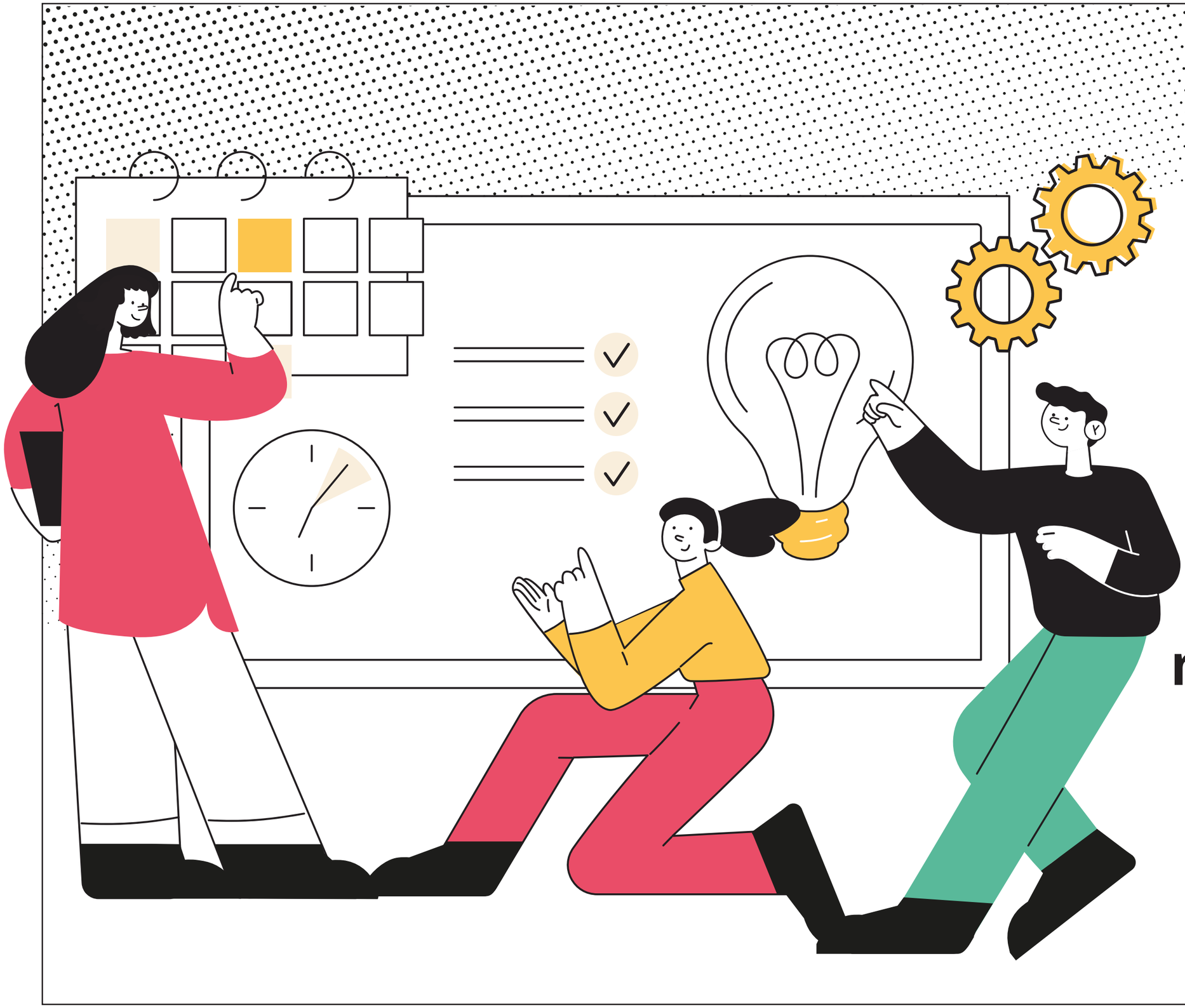
Cela se traduit notamment par le renforcement du tri et du recyclage, ainsi que par des actions de sensibilisation des habitants aux gestes de tri et à la réduction des déchets.

Car le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas.

Composition des ordures ménagères



*Chiffres issus du Modecom 2024 (analyse du contenu des poubelles des habitants de la métropole par méthode d'échantillonnage)
**Ordures ménagères résiduelles
***Produits alimentaires non consommés



1

Projets et faits marquants

Un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté pour la période 2025-2030

2025 marque une étape clé avec l'adoption du PLPDMA 2025-2030 et le renforcement significatif des services proposés aux usagers. Toulouse Métropole poursuit et renforce ses actions pour réduire et mieux valoriser les déchets : nouvelles solutions pour les déchets végétaux, développement du réemploi des encombrants, actions de sensibilisation et ateliers, déploiement du tri des biodéchets et optimisation du tri des emballages et papiers grâce à l'intelligence artificielle.

Les objectifs de ce nouveau PLPDMA, adopté en juin 2025, vont au-delà des objectifs réglementaires (15 % entre 2010 et 2030), avec une cible de réduction des déchets de 20 %.

Les objectifs du PLPDMA

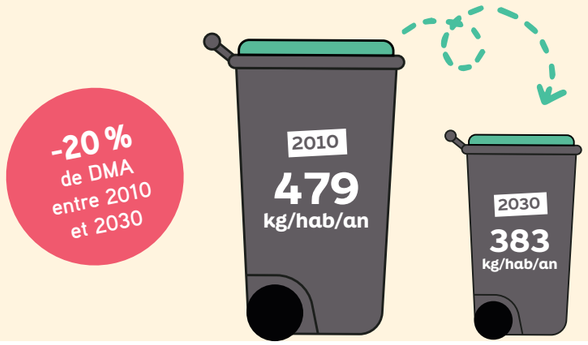
2 objectifs prioritaires
pour parvenir à cette réduction

1. **Sensibiliser et faciliter** le changement de comportement des habitants
2. **Mobiliser, soutenir et accompagner** les acteurs locaux pour diffuser largement les nouvelles pratiques et créer une dynamique territoriale

Déclinés en

5 objectifs opérationnels

1. Accompagner le changement
2. Favoriser la gestion de proximité des biodéchets
3. Lutter contre le gaspillage alimentaire
4. Promouvoir la consommation responsable
5. Poursuivre l'exemplarité de Toulouse Métropole et des communes membres



Une Commission consultative d'élaboration et de suivi du programme (CCES) s'est réunie pour la première fois en octobre 2025 afin de définir le projet de gouvernance du nouveau PLPDMA 2025-2030.

Il a été décidé d'articuler la gouvernance du programme autour de 3 instances :

Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)
- 1 réunion annuelle
- Présentation du bilan annuel
- Echanges sur le plan d'action sur l'année à venir

Groupes de travail thématiques
- Fréquences et modalités de travail en fonction des sujets
- Temps d'échanges et ateliers pratiques
- Membres volontaires de la CCES et autres acteurs (directions de la Métropole, les communes,...)

Forum
- 1 forum annuel ouvert à tous
- Focus sur les actions en cours ou à venir
- Valorisation des acteurs du territoire
- Temps d'échanges et ateliers pratiques

La composition de la CCES :

- **Des élus locaux (7) :** le Vice-président de Toulouse Métropole en charge de l'économie circulaire et des déchets, le Président du Syndicat de traitement Decoset et 5 représentants de la Commission Déchets à la Métropole ;
- **Des acteurs institutionnels (7) :** Dreal Occitanie, ADEME, Région Occitanie, Ordeco, Université fédérale de Toulouse, Crous et Cress Occitanie ;
- **Des chambres consulaires (3) :** Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Chambre de l'Agriculture ;
- **Des éco-organismes (5) :** Ecomaison, Ecosystem, ReFashion, Citeo et Valdelia ;
- **Des associations environnementales (5) :** Réseau compost citoyen Occitanie, Réseau des Ressourceries et Recycleries d'Occitanie (RRROc), Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Terres Toulousaines, Graine Occitanie et Zero Waste Toulouse ;
- **Des associations de consommateurs et de la société civile (2) :** l'association nationale de consommateurs et usagers (CLCV) et d'un représentant du Conseil de Développement de Toulouse Métropole (CODEV).

Cette composition est susceptible d'évoluer au fil du temps et selon les thématiques abordées.

Le PLPDMA repose sur une approche collective et cette nouvelle gouvernance permettra de favoriser le débat et d'accueillir des propositions en matière de prévention des déchets ménagers et assimilés.



Végétaux : la transformation des services aux usagers porte déjà ses fruits

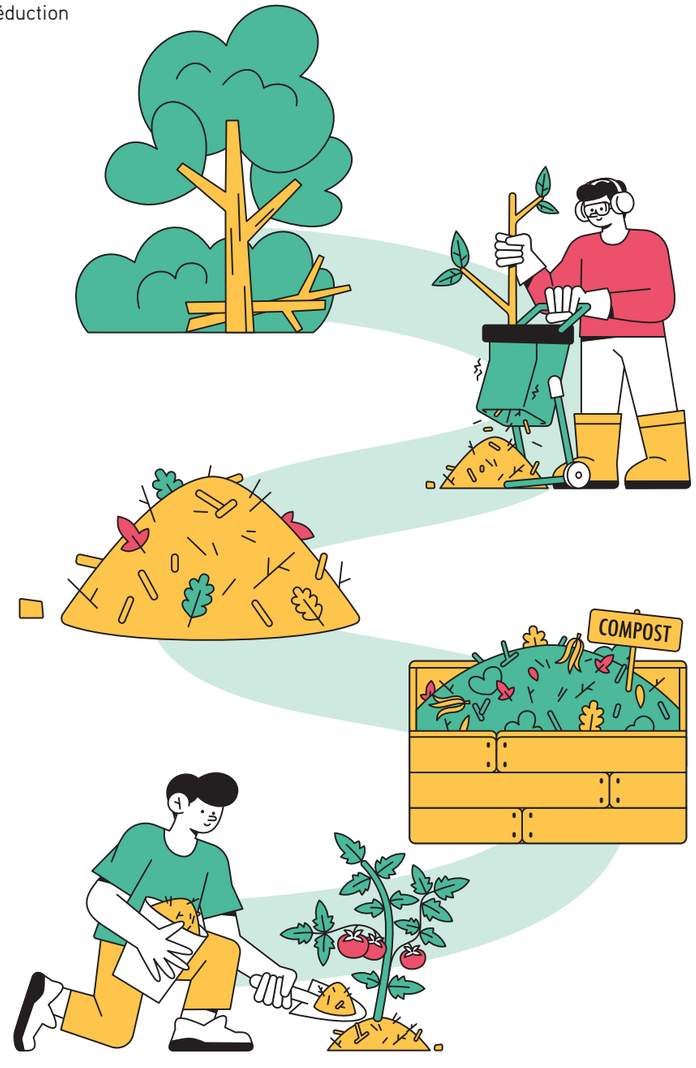
Avec une production moyenne de 59 kg par an par habitant en 2024 (selon la population INSEE), les végétaux représentaient une part importante des déchets ménagers assimilés produits par les habitants de Toulouse Métropole.

Pour répondre à l'enjeu de réduction de ces déchets, Toulouse Métropole a mis en place des services complémentaires : broyage à domicile, plateformes de broyage ou prêt de broyeurs. Associés à des ateliers pratiques, ces services permettent de transformer les végétaux en ressource utile pour leurs jardins. Cette offre diversifiée a contribué à faire évoluer les pratiques, favorisant une gestion plus durable des végétaux et renforçant l'autonomie des usagers. Elle est également une alternative concrète à la collecte en porte-à-porte et participe, à ce titre, à la réduction des tonnages collectés.

Les résultats sont très encourageants : les tonnages de végétaux orientés vers des installations de traitement ont diminué de 33 %.

Cela représente plus de 15 000 tonnes de déchets végétaux évitées, soit une réduction de 20 kg par habitant et par an sur la production de déchets ménagers et assimilés.

Afin de consolider cette dynamique, des actions de sensibilisation et des ateliers pratiques et gratuits sont proposés tout au long de l'année. Accessibles à tous, sans prérequis, et d'une durée de deux heures, ils permettent d'acquérir des solutions simples et naturelles pour l'entretien des jardins et l'enrichissement des sols à partir des végétaux.



1 604
prêts de broyeurs

1 826
broyages à domicile

49
opérations de broyage sur l'espace public

67
ateliers pratiques pour la réutilisation des déchets végétaux et un jardinage écologique

Au total, près de
4 500
personnes sensibilisées

- 20 kg
de déchets par an/habitant

De nouveaux dispositifs pour favoriser le réemploi des encombrants



Un nouveau service de collecte « préservante* » a été inauguré le 1er avril 2025.

Concrètement, les 40 agents mobilisés ont été formés par le partenaire Emmaüs 31, afin d'identifier les objets réemployables lors de la collecte. L'utilisation de camions hayon permet de préserver les objets en bon état durant la collecte tout en limitant les risques de blessure pour les agents.

Les premiers résultats sont très encourageants et ouvrent des perspectives de développement pour renforcer le réemploi, en contribuant aux objectifs de réduction des déchets et de valorisation matière.

16,5 t
d'objets détournés vers le réemploi

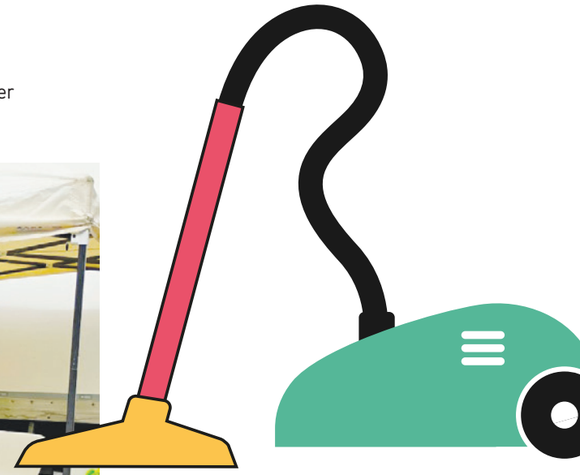
Afin de promouvoir les solutions de réemploi et de réparation, la page du site internet de Toulouse Métropole consacrée aux objets encombrants a été entièrement revue et une campagne de communication dédiée a été déployée.

Des actions concrètes pour développer le réemploi

Une opération de don d'objets a été expérimentée à Bruguières. Pendant une demi-journée, les habitants ont pu déposer et récupérer gratuitement des objets en bon état.



Première opération don d'objets à Bruguières



Une zone de collecte des déchets électroménagers a également été mise en place en fin d'année dans un local de stockage du bailleur Toulouse Métropole Habitat, en partenariat avec Ecosystem.

*La collecte préservante vise à préserver l'état des objets grâce à des collectes adaptées pour conserver leur potentiel de réemploi.

Les déchets alimentaires : un nouveau geste de tri accessible à tous

Depuis mai 2025, la collecte des déchets alimentaires en bornes est progressivement déployée sur le territoire métropolitain.

Fin 2025, 391 bornes sont installées et accessibles à 170 000 habitants (soit 21 % de la population métropolitaine). Au total, 337 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées puis valorisées en énergie et en engrais naturel.

Les premiers retours sont positifs, avec une bonne qualité du tri et une bonne appropriation du service par les habitants.

Dans un premier temps, les bornes de collecte sont mises en place dans les cœurs de quartier de la ville de Toulouse ainsi que dans un quartier de chaque commune. Cette première phase, qui s'achèvera en mars 2026 avec l'implantation de 520 bornes, vise à proposer une solution de proximité à chaque habitant ne pouvant pas ou ne souhaitant pas composter.

À terme, l'objectif est d'étendre ce service à l'ensemble des logements collectifs du territoire.

391
bornes ont été installées desservant

170 000
habitants

337
tonnes de déchets alimentaires ont été collectées et transformées en énergie et en engrais naturel



Pour accompagner l'adoption de ce nouveau geste de tri, des actions de sensibilisation sont menées sur le terrain.

Des médiateurs présents sur stands et en porte-à-porte vont à la rencontre des habitants pour les informer et leur remettre gratuitement un bioseau.

En 2025, près de 43 000 foyers ont ainsi été sensibilisés à ce nouveau service.





L'intelligence artificielle pour accompagner les habitants vers un meilleur geste de tri des emballages et papiers.

L'expérimentation de l'intelligence artificielle (IA) pour améliorer le tri des emballages et des papiers s'est poursuivie en 2025, avec le déploiement opérationnel d'une solution de détection des erreurs de tri sur 20 camions-bennes.

Cet outil permet aux équipes de Toulouse Métropole de détecter les zones où les erreurs de tri sont les plus fréquentes pour mieux cibler les axes d'amélioration et adapter les actions de sensibilisation en conséquence.

Il contribue également à détecter la présence de bouteilles de protoxyde d'azote pendant les collectes, ce qui permet de réduire les risques d'explosion dans les unités de valorisation énergétique.





2

Prévention

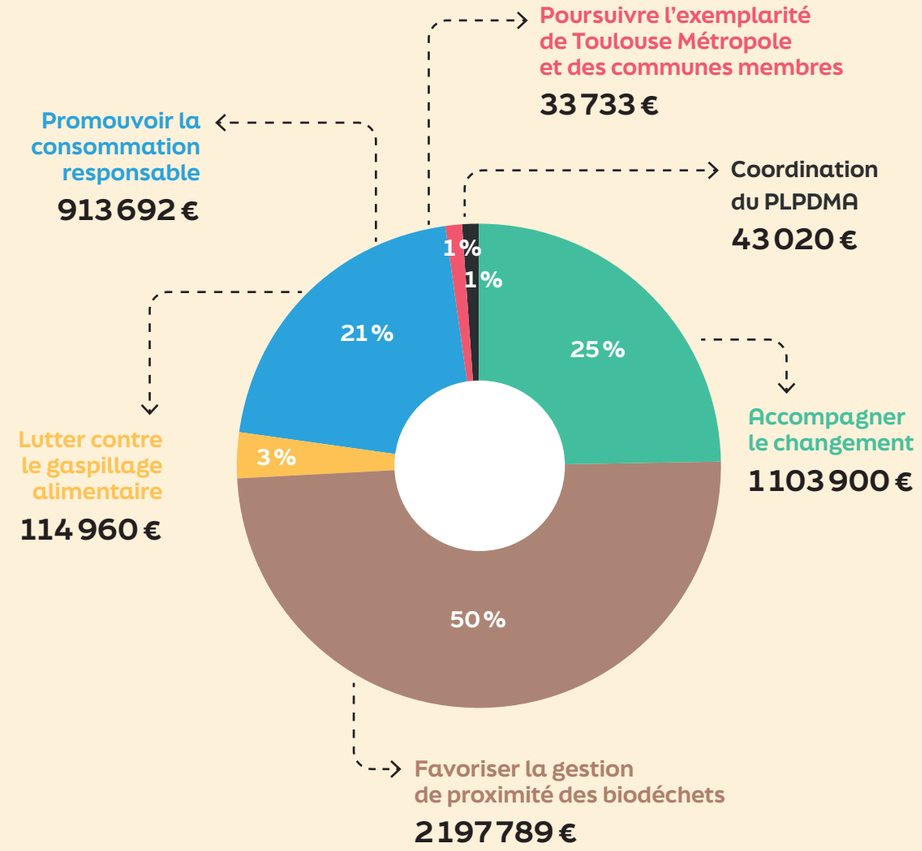
L'organisation du nouveau PLPDMA 2025-2030 se met en place progressivement autour de 5 axes de travail

- Accompagner le changement
- Favoriser la gestion de proximité des biodéchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Promouvoir la consommation responsable
- Poursuivre l'exemplarité de Toulouse Métropole et des communes membres

Les actions se sont poursuivies dans la continuité du précédent PLPDMA 2018-2024, avec une priorisation sur :

- ➔ **l'intensification de la sensibilisation** auprès des habitants en particulier les jeunes et les étudiants,
- ➔ **la séparation des biodéchets** par la distribution de composteurs individuels, et l'installation de sites de compostages collectifs sur le territoire,
- ➔ **la promotion de la consommation responsable** en facilitant la deuxième vie des objets par le développement des solutions de réemploi des objets encombrants et l'expérimentation de nouvelles solutions comme les zones de don.

Répartition des coûts du PLPDMA portés par le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) pour chaque axe (en € TTC)



Depuis 2024, les dépenses liées au PLPDMA ont quasiment doublé (de 2,2 M€ à 4,4 M€).
Cette hausse peut s'expliquer notamment par des opérations de grande ampleur réalisées en 2025 : gestion de proximité des déchets végétaux (plus d'1,3 M€), ou encore actions liées au réemploi renforcées dans les déchèteries de Decoset.

Tableau récapitulatif des indicateurs

État d'avancement : ▲ ✓ Réalisé ■ En cours ● Non démarré ◆ En suspens **X** Sans objet

	ACTIONS	SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	Résultats 2025	Objectifs 2026>2029	Objectifs 2030
	PLPDMA 2025-2030		*ETP mobilisés /an*	17	-	-
			Évolution DMA par rapport à 2010	-19 %	-	-20 %
ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT			*ETP mobilisés /an*	6,5	-	-
	Mener des actions de sensibilisation du grand public	Poursuivre l'opération «C'est décidé, on réduit nos déchets» ■	Nombre de foyers participants par an	118	-	X
		Participer aux événements grand public organisés sur le territoire et organiser des ateliers pédagogiques ■	Nombre de personnes sensibilisées au total (en cumulé)	6734	-	5900
		Organiser des actions de sensibilisation de proximité ■	Nombre de personnes sensibilisées au total (en cumulé)	1036	-	48000
		Faciliter l'accès à l'information pour les citoyens ■	Nombre d'actions de communication par an	31	-	8
		Développer le «Hall 9»: déchèterie et lieu de sensibilisation à la prévention des déchets ■	Projet déployé	-	en 2027	-
		Suivre et promouvoir les expérimentations sur le dispositif OUI PUB ◆	Déployer le dispositif choisi	-	-	-
	Sensibiliser la jeunesse et les étudiants aux gestes de prévention des déchets	Organiser des actions de sensibilisation spécifiques pour la cible jeune ■	Nombre d'actions de sensibilisation par an	5	-	35
			Nombre de jeunes sensibilisés au total (en cumulé)	291	-	7750
		Proposer aux écoles et aux communes des actions pour sensibiliser les enfants ■	Nombre d'animations réalisées par an	315	-	750
			Nombre d'enfants sensibilisés au total (en cumulé)	2787	-	71400
	Structurer une dynamique territoriale	Former des acteurs du territoire aux enjeux de la réduction des déchets ■	Nombre de personnes formées par an	242	-	220
			Nombre de personnes formées au total (en cumulé)	-	-	990
		Soutenir les initiatives du territoire en faveur de la réduction des déchets ■	Dispositifs de soutien déployés	✓	-	✓
		Soutenir et animer les relais du territoire ■	Nombre d'événements par an	9	-	7
		Étudier l'opportunité de la mise en place d'incitations financières pour valoriser les bonnes pratiques ●	Réaliser une étude d'opportunité	-	-	X
	Sensibiliser les usagers professionnels aux gestes de réduction des déchets	Informer et sensibiliser les professionnels ■	Organiser la cellule en charge de la relation aux professionnels, puis nombre de professionnels sensibilisés	✓	-	-
		Étudier l'opportunité de la mise en place de contenants mutualisés consignés ●	Réaliser une étude d'opportunité	-	en 2028	-
		Étudier les modalités d'un accompagnement des restaurateurs et commerces de bouche à la réduction de leurs déchets ●	Étude réalisée	-	en 2027	-
		Étudier le déploiement d'un label «commerce engagé» ●	Étude réalisée	-	en 2028	-
FAVORISER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS			*ETP mobilisés /an*	8,2	-	
	Développer le compostage individuel	Organiser la distribution de composteurs individuels ■	% de maisons individuelles équipées	38,9	-	60
			Nombre de personnes sensibilisées aux principes et gestes clés du compostage	3887	-	X
	Développer le compostage collectif en espace privé	Accompagner la mise en place de nouveaux sites ■	Nombre de sites installés au total	587	-	950
		Assurer un suivi renforcé des sites ■	Nombre de sites accompagnés par an	14	-	90
	Déployer le compostage en espace public	Assurer la gestion technique et le suivi des sites ■	Nombre de sites accompagnés au total	40	-	50
	Accompagner la pratique du compostage pour les citoyens	Mobiliser des relais de proximité et soutenir des dynamiques de réseau ■	Nombre de relais formés au total (en cumulé)	157	-	1020
		Donner de la visibilité au compostage dans le cadre d'actions de sensibilisation spécifiques ■	Nombres d'actions communication réalisées par an	14	-	13
		Évaluer les pratiques et les dispositifs d'accompagnement ■	Evaluation annuelle réalisée	✓	-	✓
	Accompagner le développement de la gestion in-situ des déchets alimentaires dans les sites de restauration collective municipale	Former et sensibiliser les équipes pédagogiques ■	Nombres de personnes formées au total	36	-	240
		Accompagner la gestion in-situ des déchets alimentaires issus de la restauration collective ■	Nombre de sites équipés au total	14	-	23
	Expérimenter des dispositifs innovants	Réaliser une veille et expérimenter des dispositifs de pré-traitement des biodéchets ■	Expérimentations réalisées	✓	-	✓
	Favoriser la pratique du broyage	Mettre en place des actions de prêt de broyeurs, broyage à domicile, broyage sur site éphémère ■	Nombre de bénéficiaires de l'ensemble des dispositifs par an	3961	-	6300
	Sécuriser l'approvisionnement en brun des sites de compostage	Mettre à disposition du brun auprès des sites de compostage et les accompagner vers l'autonomie ■	Nombre d'actions réalisées par an	5	-	18
	Développer la pratique du jardinage écologique	Former à la réutilisation des déchets végétaux et au jardinage écologique ■	Nombre de personnes formées au total (en cumulé)	424	-	1800
		Mener des actions de sensibilisation du grand public à la réutilisation des végétaux ■	Nombre de personnes sensibilisées au total (en cumulé)	4481	-	26000
		Mener des actions de sensibilisation auprès de la cible scolaire ■	Nombre d'enfants sensibilisés au total (en cumulé)	502	-	4800
		Sensibiliser le grand public au jardinage écologique en déchèterie ■	Nombre de personnes sensibilisées au total (en cumulé)	662	-	4000
LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE			*ETP mobilisés /an*	0,3	-	-
	Accompagner les communes à la mise en œuvre d'une restauration collective durable	Accompagner les communes à la mise en œuvre d'une restauration collective durable ■	Nombre de nouvelles communes accompagnées total (en cumulé)	3	-	18
		Organiser des temps d'échange avec les communes autour de la thématique d'une restauration plus durable ■	Rencontre annuelle organisée	1	-	✓
	Déployer des outils ludo-pédagogiques sur le gaspillage alimentaire	Mettre à disposition la mallette de jeux «Trop moche mais trop bon» ■	Nombre de mallettes empruntées par an	10	-	30
PROMOUVOIR LA CONSOMMATION RESPONSABLE			*ETP mobilisés /an*	0,6	-	-
	Faciliter la deuxième vie des objets	Favoriser le réemploi grâce aux collectes préservantes ■	Tonnes d'objets détournés par an vers le réemploi	16	-	300
		Expérimenter de nouveaux dispositifs à petite échelle favorisant le réemploi ■	Nombre d'expérimentations déployées	2	-	53
		Développer et pérenniser le réemploi sur les déchèteries ■	Tonnes d'objets détournés par an vers le réemploi	273	-	625
	Aider les habitants à allonger la durée de vie de leurs objets	Déployer la prime réparation ■	Nombre d'objets réparés par an	323	-	400
	Favoriser l'usage d'alternatives aux textiles sanitaires jetables	Étudier les leviers de développement des textiles sanitaires réutilisables ●	Réalisation d'une étude	-	en 2027	-
		Étudier la faisabilité d'un déploiement de couches lavables en crèches ●	Réalisation d'une étude	-	en 2027	-
	Contribuer au développement de la consigne	Soutenir le développement des solutions de consigne ■	Réalisation d'actions en faveur de la consigne	✓	-	✓
POURSUIVRE L'EXEMPLARITÉ DE TOULOUSE MÉTROPOLE ET DES COMMUNES MEMBRES			*ETP mobilisés /an*	0,8	-	-
	Sensibiliser les agents et élus de la Métropole	Mener des actions de sensibilisation des agents et élus de la Métropole ■	Nombre d'agents et d'élus sensibilisés au total (en cumulé)	190	-	8500
	Travailler à l'exemplarité des manifestations et événements	Contribuer à la mise en place d'une charte «événement éco-responsable» ▲	Rédaction d'une charte «événement éco-resonsable»	✓	-	-
		Étudier l'opportunité d'un dispositif de mutualisation de matériel et développement d'alternatives au «jetable» pour les événements communaux ●	Réalisation d'une étude d'opportunité	-	en 2028	-
	Développer les pratiques circulaires	Contribuer au développement de projets favorisant les pratiques circulaires ■	Actions réalisées	✓	-	✓
	Poursuivre et promouvoir l'exemplarité dans l'entretien des espaces verts	Favoriser le partage des bonnes pratiques entre les communes membres ●	Actions réalisées	-	-	✓
SUIVI DU PLPDMA			*ETP mobilisés /an*	0,7	-	-

Accompagner le changement

Toulouse Métropole développe des actions pour rendre l'information sur la gestion des déchets plus accessible, compréhensible et utile au quotidien.

Des dispositifs de sensibilisation sont déployés au plus près des habitants, notamment grâce à des actions de porte-à-porte et à une présence régulière lors d'événements grand public. Ces interventions permettent d'apporter des réponses concrètes aux questions des usagers et d'accompagner l'évolution des pratiques de tri et de réduction des déchets.

En complément, de nouveaux outils de sensibilisation sont en cours de conception pour permettre de découvrir, de manière active, des solutions pour réduire ses déchets. Ils abordent l'ensemble des thématiques liées aux déchets : tri, réduction des emballages, compostage, déchets végétaux, gaspillage alimentaire, mobilier ou textile.



Accompagner les habitants à réduire leurs déchets

L'opération « C'est décidé, on réduit nos déchets ! » a été reconduite en 2025 pour une quatrième édition, de janvier à juin.

Elle vise à accompagner des habitants dans la réduction de leurs déchets au quotidien.

À la suite d'un tirage au sort, 5 territoires ont été retenus : Mondonville, Cornebarrieu, Colomiers, Mons et Toulouse (quartier 10 : Jolimont-Soupetard).

Des ateliers et visites ont été organisés, dont une dizaine consacrée à l'accompagnement de projets collectifs.

Cette dynamique locale a notamment permis :

- la création d'une antenne Toulouse en Transition à Jolimont ;
- le lancement de cafés réparation à Mons ;
- la création du collectif « Colo-Mieux » à Colomiers pour sensibiliser à la réduction des déchets.

La mobilisation se poursuit sur l'ensemble de ces territoires.



Atelier couture à Cornebarrieu

120
foyers participants

85
ateliers et visites

39 %
de baisse des déchets (tous flux confondus)

Aller à la rencontre des habitants pour améliorer le tri et la prévention

Des actions de sensibilisation en porte-à-porte ont été menées par un prestataire.

Celles-ci ont été menées lors de l'installation de nouvelles colonnes d'apport volontaire pour le tri, ainsi qu'à la demande de gestionnaires de copropriété.

1 000
foyers rencontrés



Une médiatrice déchet

Sensibiliser lors des événements grand public

La cellule animation du service prévention des déchets est sollicitée régulièrement par les organisateurs d'événements pour sensibiliser les visiteurs au tri et à la réduction des déchets.

Un marché de prestation avec des associations locales permet de renforcer ces interventions et de proposer des formats et des outils complémentaires.

Les thématiques les plus demandées sont le compostage, le tri et la valorisation, ainsi que la consommation responsable.

En 2025, un important travail de conception pour de nouveaux outils de sensibilisation a été engagé.

Ces outils couvrent l'ensemble des thématiques liées à la bonne gestion des déchets : tri et réduction des emballages, compostage, gestion des déchets végétaux, lutte contre le gaspillage alimentaire, mobilier, textile, ainsi que les métiers liés à la thématique des déchets et à leur gestion.

Conçus sous une forme ludique, ils prennent la forme d'une enquête invitant les participants à découvrir des solutions concrètes pour réduire leurs déchets. Dans une logique d'exemplarité, ils sont également fabriqués en privilégiant le réemploi des matériaux.

Les premières maquettes ont été testées en 2025, et il faudra attendre septembre 2026 pour les découvrir dans leur totalité.

6 734
personnes sensibilisées lors de
47
événements



Nouvel outil de sensibilisation sur le compostage, lors du « Jardin du Barry s'anime »

En 2025, de nouvelles actions de sensibilisation ont été déployées en direction des étudiants.

Ces interventions sont proposées lors d'événements dédiés à ce public, ainsi que sous forme d'ateliers ou de temps d'échange.

Des actions ont notamment été menées lors des journées d'accueil des nouveaux arrivants en résidences étudiantes.

291
étudiants sensibilisés

Des animations scolaires qui rencontrent toujours autant de succès

Les animations scolaires proposées lors du précédent PLPDMA sont reconduites, avec un catalogue comprenant 1 parcours pour les élèves de maternelle et 6 parcours thématiques pour les élèves de cycle 2 et 3.

Les parcours « global » et « déchets alimentaires » restent les plus demandés. Les nouveaux parcours consacrés aux déchets végétaux ont également suscité l'intérêt, avec 42 interventions menées et 502 enfants sensibilisés.

2 787
enfants sensibilisés lors de
315
animations scolaires



Animation scolaire sur le gaspillage alimentaire à Castelginest

Former tous les publics à la réduction des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire



De nouveaux formats de formation ont été proposés afin de faciliter la participation du plus grand nombre.

Deux modules complémentaires, organisés sur une demi-journée chacun, permettent soit de découvrir les enjeux et d'engager les premières actions, soit d'approfondir ses pratiques et de sensibiliser son entourage.

Des ateliers en soirée viennent compléter cette offre.

Les participants présentent des profils variés : associations, habitants, structures de l'économie sociale et solidaire, collectivités, entreprises.

Soutenir les initiatives locales de réduction des déchets

L'année 2025 marque la dernière édition de l'appel à projets « Réduction des déchets », qui vise à accompagner le développement de solutions pour la réduction des déchets sur le territoire.

Six lauréats ont bénéficié d'un soutien financier sur trois ans (2023-2025) :

- → Miam'Up : solution logistique de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- → Consign'Up : développement du réemploi du verre ;
- → Les Passeurs : projet « Ma Bibliothèque d'Objets », dédié à la mutualisation d'objets ;
- → Hexeco : recyclerie sportive ;
- → La Boîte à Utiles : réparation et réemploi des encombrants ;
- → Toulouse en Transition pour le développement des cafés Bricol'.



Les 6 lauréats de l'Appel à projet.

6
projets du territoire soutenus

Un soutien financier s'élevant à
83 515 €
pour 2025

Soit un total de
249 975 €
sur 3 ans

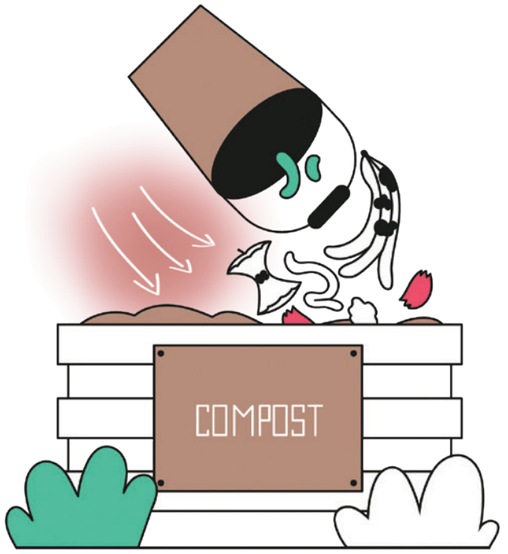
Favoriser la gestion de proximité des biodéchets

Pour répondre aux objectifs règlementaires relatifs à l'obligation de tri à la source des déchets alimentaires, Toulouse Métropole a adopté en 2021 une feuille de route dédiée à la prévention, au tri et à la réduction des biodéchets (alimentaires et végétaux).

Le compostage de proximité

Il permet de valoriser les déchets alimentaires et les déchets végétaux au plus près de chez soi et d'obtenir son propre compost, utile aux sols.

Le compostage de proximité est complémentaire aux solutions de collecte des déchets alimentaires progressivement déployées sur le territoire.



On estime que le compostage a permis de détourner

7 300
tonnes de déchets sur le territoire de la Métropole en 2025

Le compostage individuel

Toulouse Métropole accompagne les habitants dans la pratique du compostage en mettant à disposition des composteurs pour leur jardin individuel et en proposant des formations adaptées.

En 2025, **près de 3 900 habitants ont donc été équipés d'un composteur et sensibilisés** aux gestes clés du compostage, lors des distributions de composteurs ou à l'occasion de webinaires dédiés.

Afin de mieux répondre aux besoins de proximité, les distributions ont été organisées sur 8 communes : Toulouse, L'Union, Blagnac, Balma, Colomiers, Tournefeuille, Fenouillet et Villeneuve-Tolosane.



Ateliers pratiques lors d'une distribution de composteurs

39 %
des maisons individuelles équipées

Le compostage collectif

Toulouse Métropole accompagne le déploiement et le suivi de sites de compostage collectif, à la fois sur le domaine privé (pieds d'immeubles, résidences universitaires, jardins partagés, établissements publics ou associatifs) **et sur l'espace public** à l'échelle des quartiers.

Cet accompagnement prend la forme de **visites sur site**, de **formations**, de **soutien logistique** (incluant la mise à disposition de composteurs anti-intrusion), ainsi que la **mobilisation** et l'**accompagnement des référents** de site.

627
sites de compostage collectif
(587 sites sur le domaine privé et 40 sites sur l'espace public)

12 000
participants



Site en pied d'immeuble intégré à un jardin partagé

Un ralentissement du déploiement du compostage collectif sur le domaine privé

En 2025, 43 nouveaux sites de compostage collectif ont été accompagnés par Toulouse Métropole, en recul de 60 % par rapport à 2024.

Ce ralentissement pourrait s'expliquer par différents facteurs, encore à confirmer, parmi lesquels la montée en puissance de la collecte des déchets alimentaires via les bornes installées à partir de mi-2025, ainsi que leur appropriation par les habitants.

Le compostage collectif sur l'espace public : de nouveaux équilibres à trouver

En 2025, **5 nouveaux sites de compostage collectif** ont été installés sur l'espace public.

Trois d'entre eux expérimentent un mode de gestion associant une structure sociale de quartier et un collectif d'habitants. Ce modèle permet de renforcer l'ancrage local des projets, en s'appuyant sur des acteurs déjà impliqués dans la vie du quartier.



Mieux comprendre les pratiques

En 2025, une enquête de terrain et de grande ampleur a été réalisée pour analyser le fonctionnement des sites, la qualité du suivi et les difficultés rencontrées, afin d'optimiser les performances à venir.

Les résultats de l'enquête conduisent Toulouse Métropole à engager deux axes d'amélioration :

- **Renforcer l'accompagnement des sites existants**, en adaptant le soutien aux besoins et au niveau de maturité des projets (relance de la mobilisation, renouvellement du matériel, accompagnement des référents) ;
- **Faciliter l'accès au broyat** à proximité des sites, notamment via la mise en place de points de distribution temporaires dans les quartiers.

Ces 2 actions visent à pérenniser les sites et à soutenir la mobilisation collective sur le long terme.

Site de compostage de Jardin Daurat co-géré par la régie de quartier Reynerie-Toulouse

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Accompagner la restauration collective vers une restauration durable et responsable

Toulouse Métropole accompagne les établissements de restauration collective scolaire dans la mise en place de pratiques plus durables, intégrant à la fois la réduction du gaspillage alimentaire, le tri et la limitation des déchets, ainsi que le développement d'un approvisionnement responsable.

Trois communes ont bénéficié d'un accompagnement global. Ces démarches ont permis de mettre en place des actions concrètes adaptées aux réalités de chaque territoire. Parmi les réalisations engagées :

→ À Saint-Jean :
adaptation des portions avec trois tailles d'assiettes (petite, moyenne ou grande faim), mise en place du « rab » pour limiter le gaspillage, utilisation de serviettes lavables afin de réduire les déchets ;

→ À Villeneuve-Tolosane :
élaboration d'un guide des bonnes pratiques pour accompagner les enfants pendant le temps du repas, organisation d'une soirée portes ouvertes de la cantine à destination des élèves et de leurs parents ;

→ À Castelginest :
sensibilisation du personnel aux consignes de tri, harmonisation des pratiques de tri entre les différentes catégories de déchets (ordures ménagères, emballages et déchets alimentaires), découpe des fruits afin de faciliter leur consommation par les enfants et de limiter les restes alimentaires.

En parallèle, cinq communes (Blagnac, Launaguet, Fenouillet, Saint-Alban et Colomiers) ont bénéficié d'un accompagnement ciblé, notamment pour former les équipes de restauration et les animateurs : formations en cuisine, accompagnement lors des temps de repas….

Enfin, une journée dédiée à la restauration collective a été organisée à Saint-Alban, réunissant agents et élus pour favoriser les échanges de pratiques et les retours d'expérience entre communes.

8
communes accompagnées



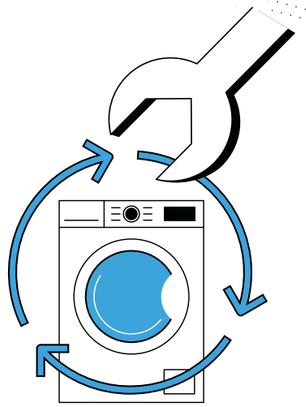
Pesée des restes d'assiette à la cantine

Promouvoir la consommation responsable

Une prime pour réparer ses objets

Toulouse Métropole propose la Prime Réparation depuis 2020, afin d'encourager les particuliers à réparer leurs objets auprès des « Répar'acteurs » référencés du territoire.

Demander la prime réparation
Toulouse Mairie Métropole, site officiel.



323
objets réparés en 2025

Des contenants réemployables pour la restauration à emporter





Verres et verrines consignées proposées par En Boîte Le Plat

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt porté par CITEO, Toulouse Métropole a soutenu le projet « En Boîte le Plat » qui vise à développer l'utilisation de contenants réemployables pour la restauration à emporter.

Deux expérimentations ont été menées :

- → **l'accompagnement renforcé des commerces et de leur clientèle**, afin d'ancrer les changements d'habitudes et d'augmenter le recours au réemploi
- → **le développement de contenants en verre et de verrines**, permettant d'élargir l'offre aux desserts et aux boissons.

40 000
emballages à usage unique évités, grâces aux verres et verrines réemployables

EN BOÎTE LE PLAT ETIC emballages
Porté par l'association

Poursuivre l'exemplarité de la Métropole

Un escape game pour sensibiliser les agents de la Métropole

L'escape game « Mission 5R-0D » conçu par la société Trizzy, permet de sensibiliser de manière ludique aux gestes de tri et de réduction des déchets.

Son format collaboratif le rend particulièrement adapté aux événements internes, et contribue à renforcer la cohésion des équipes.

Fort de son succès, il est de plus en plus sollicité par les directions pour leurs temps forts.

190
agents sensibilisés



Des agents ayant relevé le défi de l'escape game lors du forum des métiers



Vers des événements plus éco-responsables

La Mairie de Toulouse a publié un guide événementiel intégrant l'éco-responsabilité comme un principe clé dans l'organisation des événements.

Une fiche pratique dédiée propose des actions concrètes pour en réduire l'impact environnemental : privilégier la vaisselle lavable, limiter la distribution de supports et d'objets à usage unique (flyers, goodies) ou encore prévenir le gaspillage alimentaire.

Ces bonnes pratiques contribuent à réduire significativement les déchets générés lors des événements.

Guide de l'événementiel Toulouse Mairie Métropole, site officiel.



3
Collecte

Ordures ménagères et assimilées

Des équipes et des moyens au service de la collecte

La collecte des déchets sur Toulouse Métropole est réalisée principalement en régie, grâce aux moyens techniques et humains de la collectivité.

Les collectes s'organisent à partir de dépôts répartis sur l'ensemble du territoire, d'où les équipes partent et reviennent après chaque tournée.

Chaque tournée est réalisée sur un secteur défini par un équipage composé de trois agents : un chauffeur et deux ripeurs.

-7 kg/hab
d'ordures ménagères et assimilées entre 2024 et 2025

337
tonnes de déchets alimentaires collectés en 2025

110
tournées quotidiennes effectuées en régie

25
bennes à Ordures Ménagères à faible émission (GNV)

2
bennes électriques

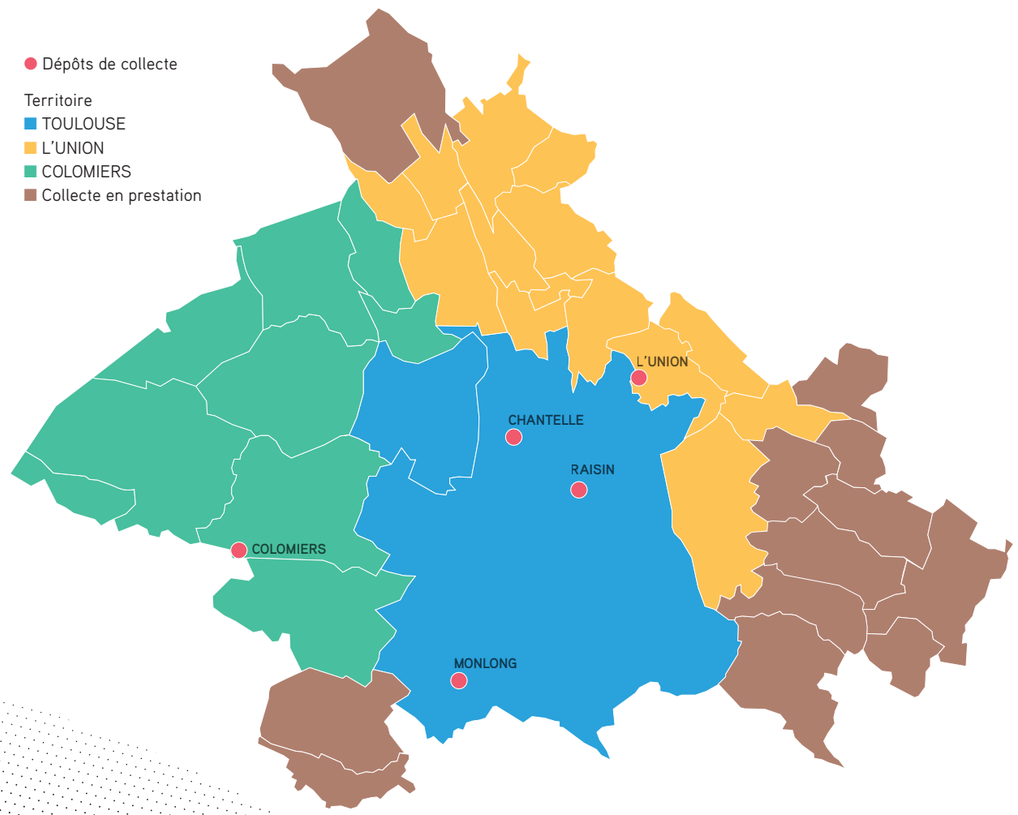
Une organisation de collecte adaptée aux territoires

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers est majoritairement réalisée en porte-à-porte.

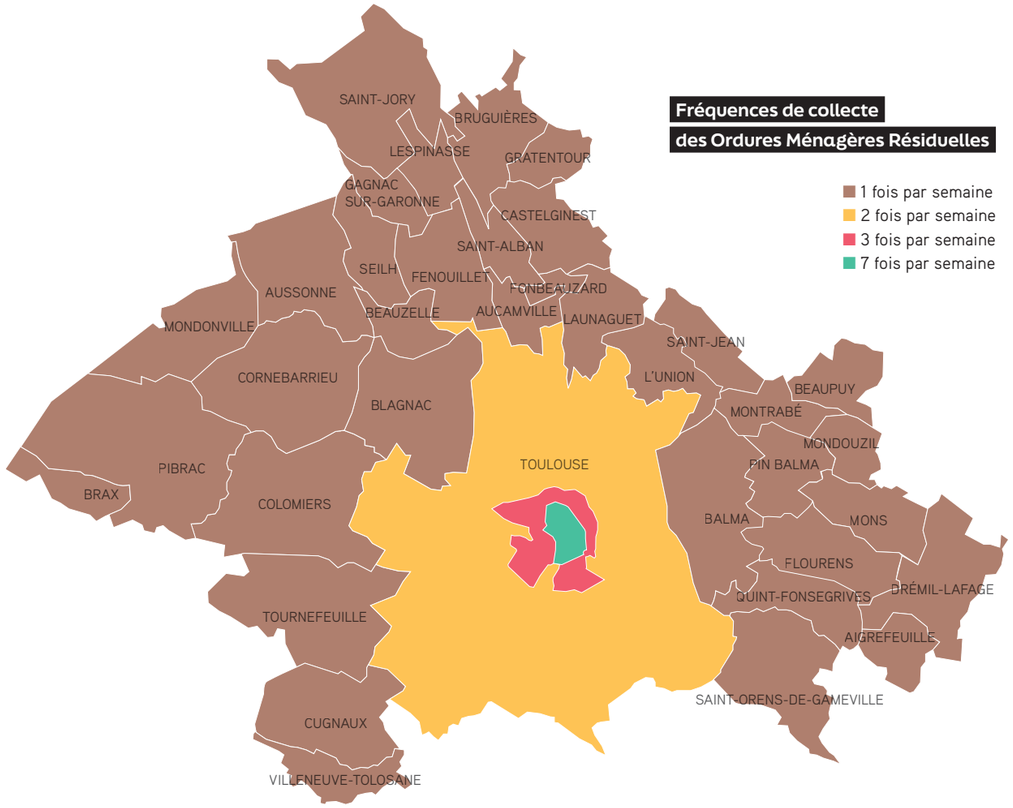
Dans certaines zones, notamment les centres-villes, les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones d'aménagement concerté (ZAC), ces flux peuvent également être collectés via des bornes d'apport volontaire.

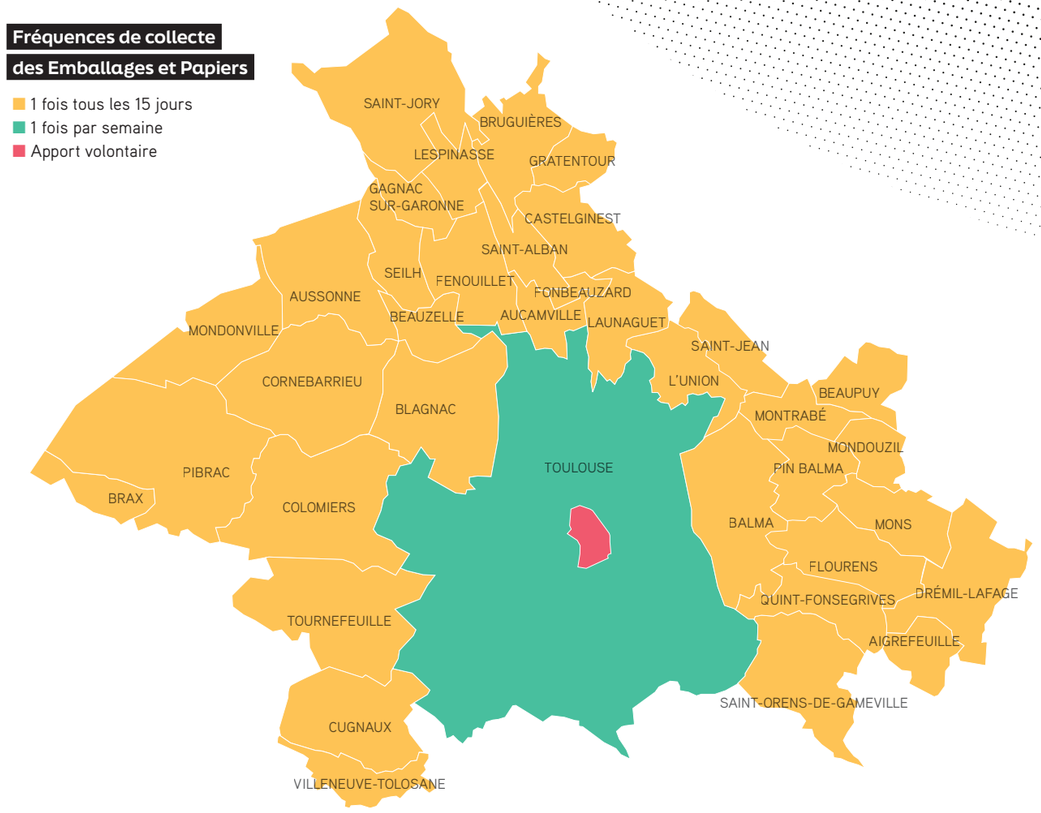


Territoires couverts par les dépôts de collecte



Fréquences de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles





Des solutions de collecte adaptées aux usages et aux territoires

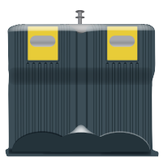
Les bornes d'apport volontaire sont des conteneurs fixes, pouvant être aériens ou enterrés.

La collecte du verre, des textiles et des déchets alimentaires est réalisée exclusivement via ces bornes sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Pour les emballages et papiers ainsi que les ordures ménagères résiduelles, la collecte est majoritairement effectuée en porte-à-porte. Dans certaines zones, elle peut toutefois être assurée en apport volontaire, en remplacement des bacs roulants.



1 974
bornes verre
(+18 par rapport à 2024)



612
bornes emballages et papiers
(+17 par rapport à 2024)



550
bornes textiles
(+4 par rapport à 2024)



554
bornes ordures ménagères résiduelles
(+12 par rapport à 2024)



391
bornes déchets alimentaires
(déploiement initié en 2025)

Une production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) en baisse

En 2025, la production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) est en baisse de 4 350 tonnes par rapport 2024.

Cette évolution traduit la reprise d'une tendance à la baisse observée depuis 2018, après un ralentissement en 2024. Rapportée à l'habitant, cette diminution est significative puisqu'elle représente 9 kg par an/habitant.

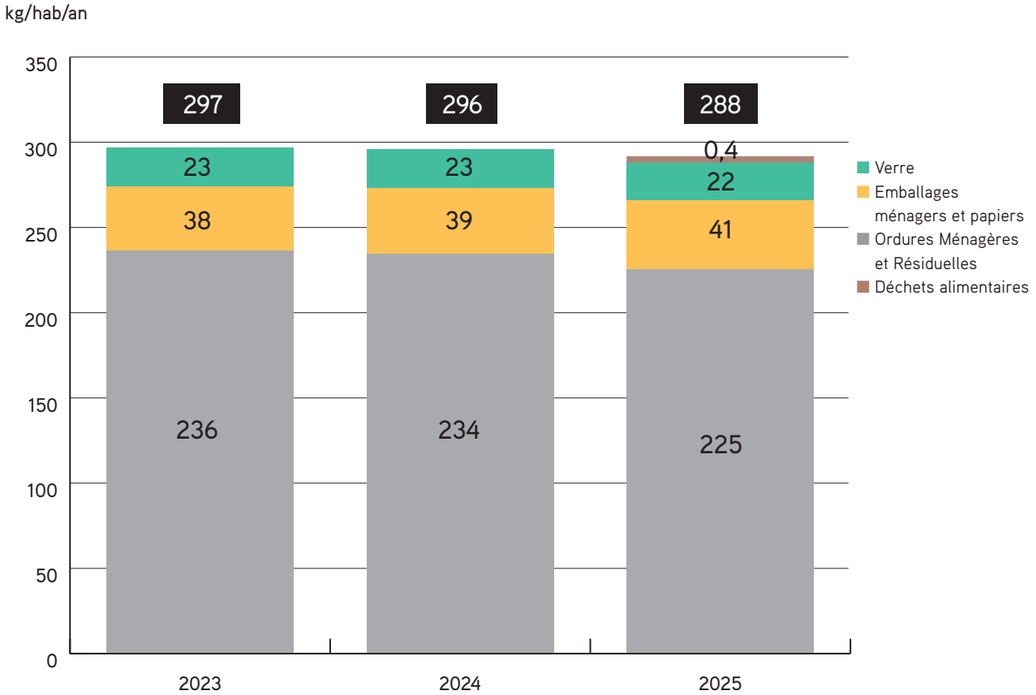
Dans le même temps, les quantités d'emballages et papiers collectées poursuivent leur progression, avec une hausse significative de 2 410 tonnes par rapport à 2024, témoignant de la poursuite des efforts de tri (+2 kg/hab).

En ce qui concerne le verre en apport volontaire, les performances de 2025 sont en baisse, avec une diminution de 480 tonnes par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, l'année 2025 est marquée par l'introduction d'un nouveau flux de déchets alimentaires, avec 337 tonnes collectées, illustrant le déploiement progressif de solutions de tri à la source des biodéchets.

En conclusion, la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) diminue légèrement, avec une baisse de 2 085 tonnes entre 2024 et 2025.

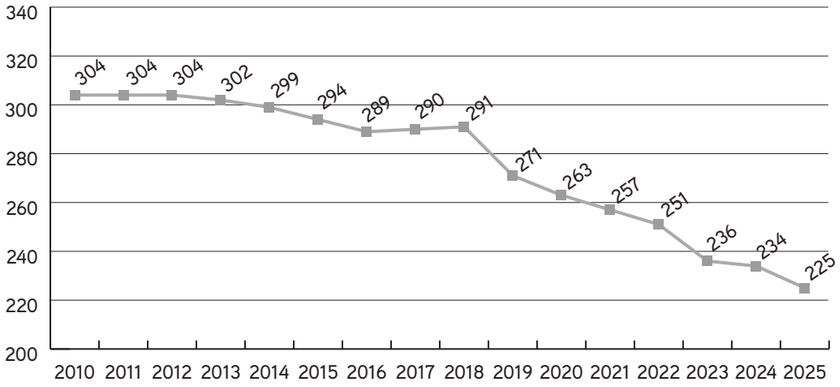
	2023	2024	2025
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	190 152 t	191 294 t	186 944 t
Emballages et papiers	30 937 t	32 125 t	34 535 t
Verre	18 681 t	18 445 t	17 963 t
Déchets alimentaires	-	-	337 t
TOTAL Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	**239 770 t**	**241 864 t**	**239 779 t**



Focus sur les évolutions des OMA depuis 2010

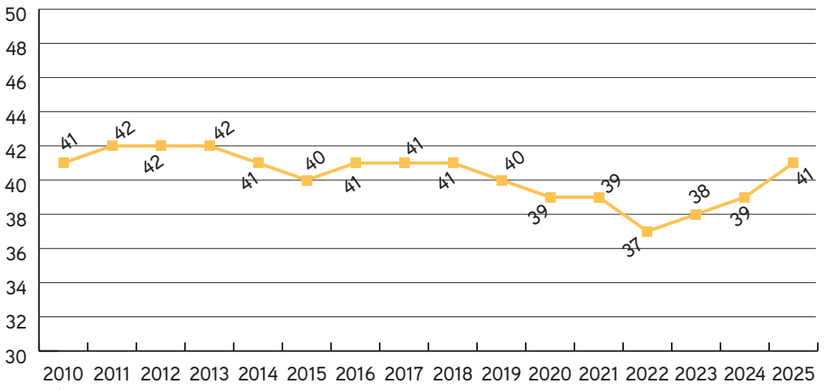
Ordures Ménagères Résiduelles

kg/hab/an



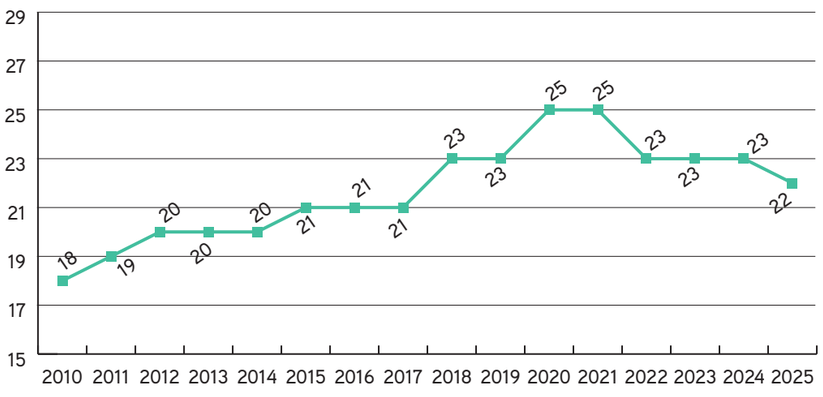
Emballages ménagers et papiers

kg/hab/an



Verre

kg/hab/an



Encombrants, déchets végétaux et textiles

Des services qui évoluent, des tonnages qui diminuent

L'année 2025 est marquée par une évolution importante des services pour deux flux de déchets occasionnels.

➔ Déchets végétaux

Depuis juillet 2024, de nouveaux services de gestion des végétaux dans le jardin sont proposés : mise à disposition de broyeurs, prestations de broyage à domicile ou sur l'espace public, en complément du compostage individuel.

En parallèle, une offre de collecte en porte-à-porte sur inscription a été mise en place, sous forme d'abonnement. Selon la formule choisie, les usagers peuvent bénéficier de 6 à 30 collectes par an. Des actions d'accompagnement à la mise en œuvre de ces nouveaux usages (ateliers pratique notamment) complètent cette offre.

Cette évolution a permis de réduire significativement les tonnages collectés, avec une baisse de plus de 19 000 tonnes de déchets végétaux en porte-à-porte entre 2024 et 2025.

➔ Encombrants

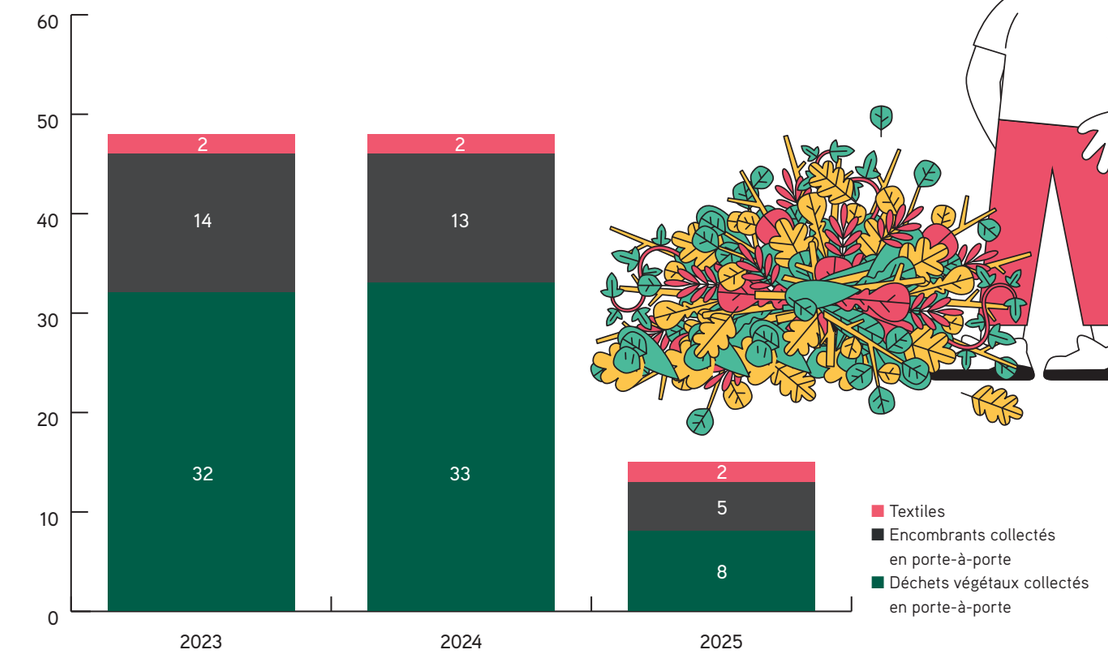
La collecte des encombrants s'effectue désormais exclusivement sur rendez-vous.

Auparavant, les modalités de collecte ne permettaient pas de distinguer clairement les encombrants des dépôts sauvages. Les tonnages présentés intégraient donc ces deux types de déchets. En 2025, seuls les encombrants collectés sur rendez-vous sont comptabilisés. Les dépôts sauvages, pris en charge par les services de propreté de la Métropole, sont donc maintenant exclus du périmètre du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets.

Cette nouvelle organisation conduit à une baisse des tonnages pris en charge, avec 3 911 tonnes collectées en 2025.

	2023	2024	2025
Déchets végétaux collectés en porte-à-porte	26 086 t	26 701 t	7 006 t
Encombrants collectés en porte-à-porte	11 554 t	10 907 t	3 911 t
Textiles collectés en apport volontaire	1 886 t	1 970 t	1 914 t
TOTAL	39 526 t	39 578 t	12 831 t

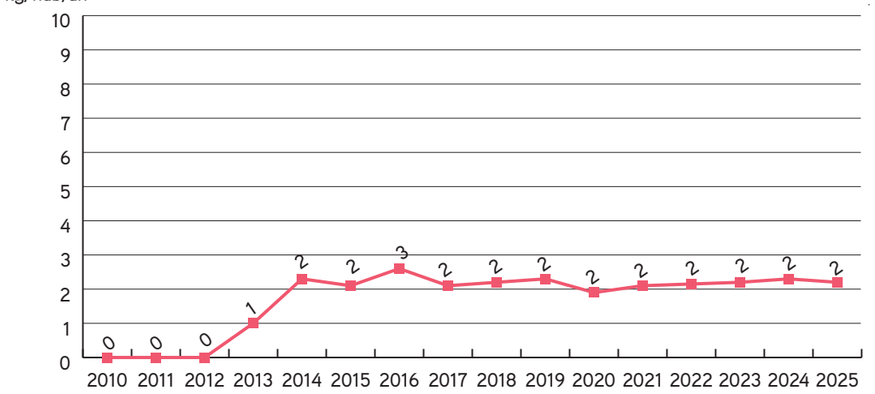
kg/hab/an



Focus sur les évolutions des déchets occasionnels depuis 2010

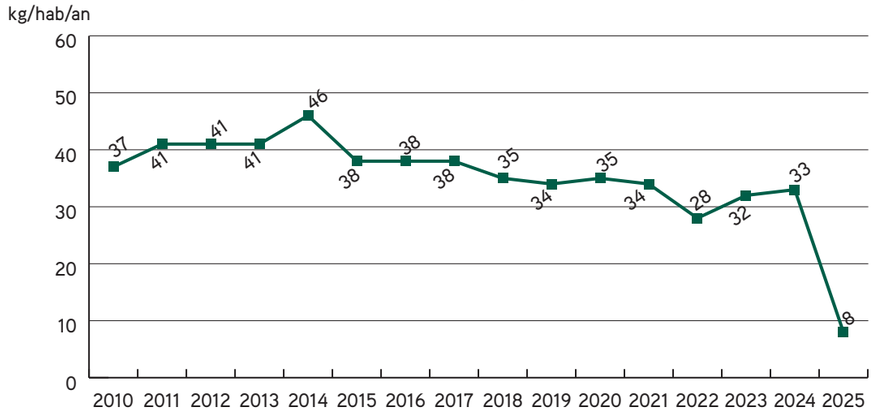


Textiles



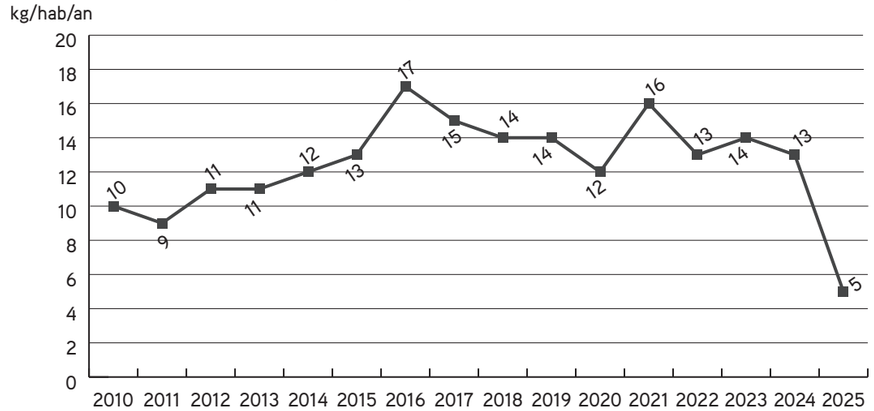


Déchets végétaux collectés en porte-à-porte





Encombrants collectés en porte-à-porte

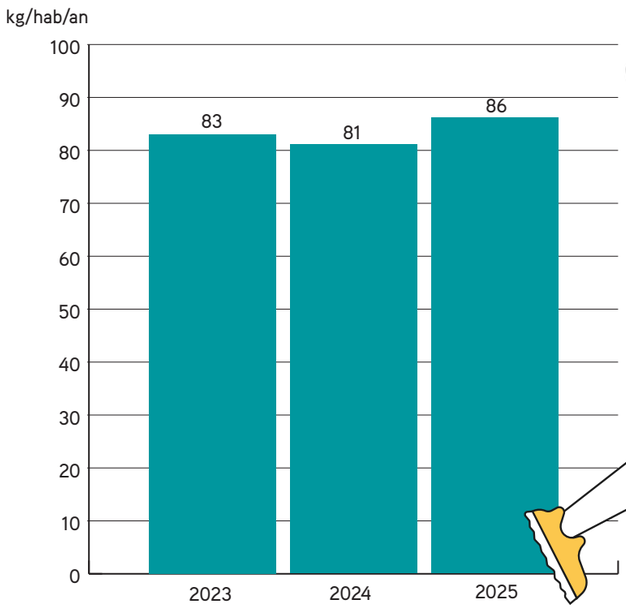


Déchèteries

Depuis 2021, la gestion des déchèteries sur le territoire de Toulouse Métropole relève entièrement de Decoset.



Moyenne de production par habitant de Toulouse Métropole





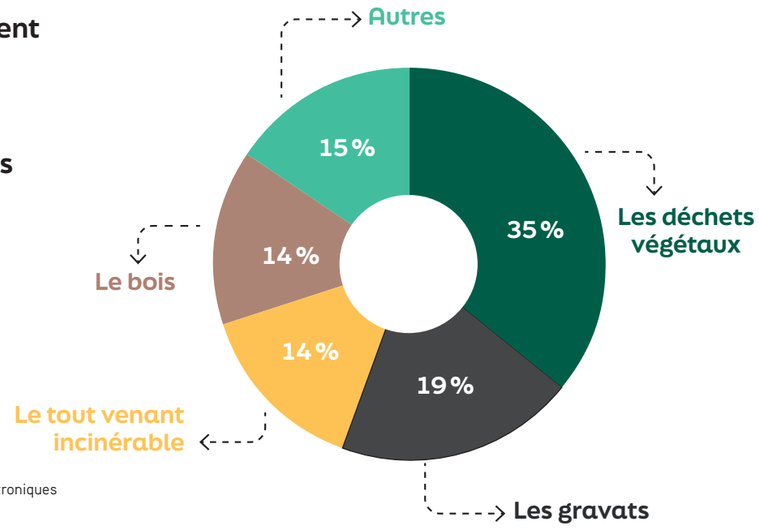
Des tonnages en hausse et une orientation des déchets améliorée

Entre 2024 et 2025, les tonnages en déchèteries progressent de près de 8 %.
Cette hausse est principalement portée par le bois (+5 540 tonnes) et les déchets végétaux (+3 900 tonnes).
Les flux valorisables, tels que les DEEE et les métaux, sont également en augmentation.
À l'inverse, certaines catégories enregistrent une baisse marquée, notamment le mobilier (–3 700 tonnes) et le tout-venant non incinérable (-4 000 tonnes), traduisant une amélioration du tri.

	2023	2024	2025
Ampoules	6 t	7 t	6 t
Batteries	20 t	19 t	33 t
Bois	6 148 t	4 778 t	10 321 t
Capsules de café	18 t	13 t	7 t
Carton	1 673 t	1 652 t	1 688 t
Cartouches d'encre	3 t	3 t	3 t
Déchets végétaux	20 137 t	21 452 t	25 329 t
DEEE[1]	1 989 t	2 128 t	2 394 t
DMS[2]	488 t	498 t	532 t
Gravats	14 887 t	13 514 t	13 640 t
Huile	112 t	130 t	131 t
Huile de friture	9 t	16 t	10 t
Métaux	2 001 t	1 961 t	2 294 t
Mobilier	5 169 t	6 468 t	2 773 t
Piles	19 t	22 t	22 t
Plâtre	739 t	634 t	728 t
Pneus	2 t	2 t	1 t
Déchets réemployables	300 t	307 t	307 t
Tout venant incinérable	7 123 t	7 129 t	9 692 t
Tout venant non incinérable	6 009 t	5 748 t	1 715 t
TOTAL	66 855 t	66 482 t	71 627 t

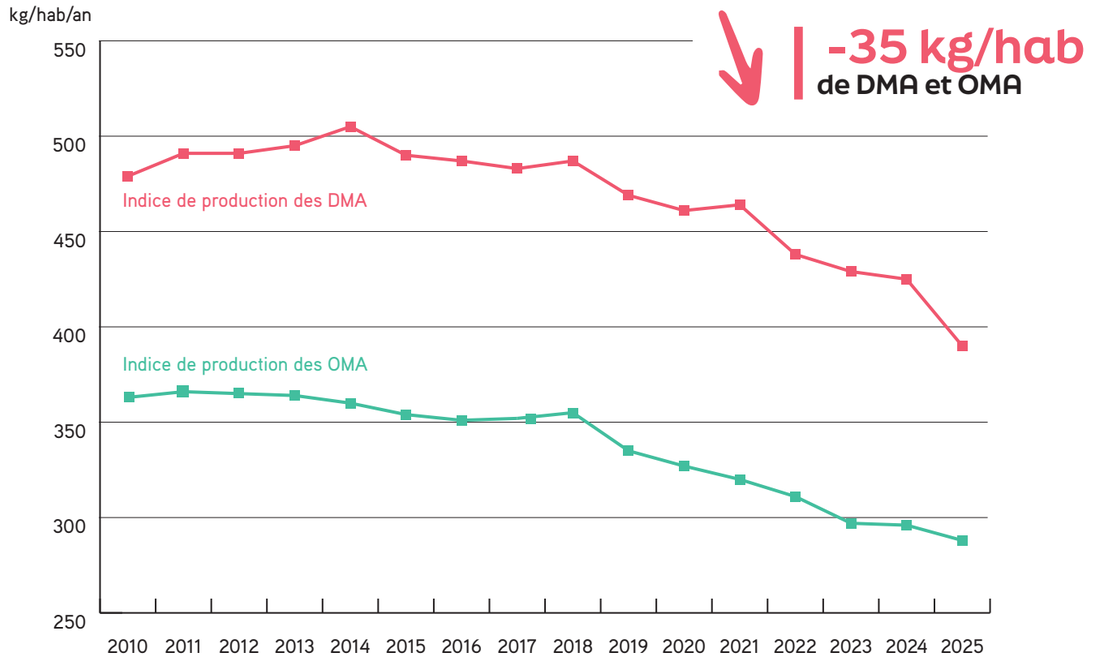
Quatre flux représentent à eux seuls

82 %
des tonnages collectés sur les déchèteries



1. Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
2. Déchets Ménagers Spéciaux

Évolution à la baisse des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) et OMA (Ordures Ménagères et Assimilées)



Déchets non ménagers

Le SPPGD* assure la collecte **des déchets assimilés pour les professionnels. Il s'agit de déchets similaires à ceux produits par les ménages, mais générés par des producteurs non ménagers :** commerces de proximité, restaurants, entreprises et bureaux, d'établissements publics (écoles, crèches, collèges, équipements sportifs), professionnels de santé (hors déchets spécifiques), marchés alimentaires, petits artisans…

Certains de ces professionnels sont soumis à la redevance spéciale. Les producteurs générant plus de 10 m³ de déchets par semaine sont totalement exclus du SPPGD.

	2023	2024	2025
Déchets non ménagers collectés dans le cadre de la redevance spéciale (RS)	2 730 t	2 833 t	2 827 t
Nombre de redevables de la RS	218	219	220

*Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

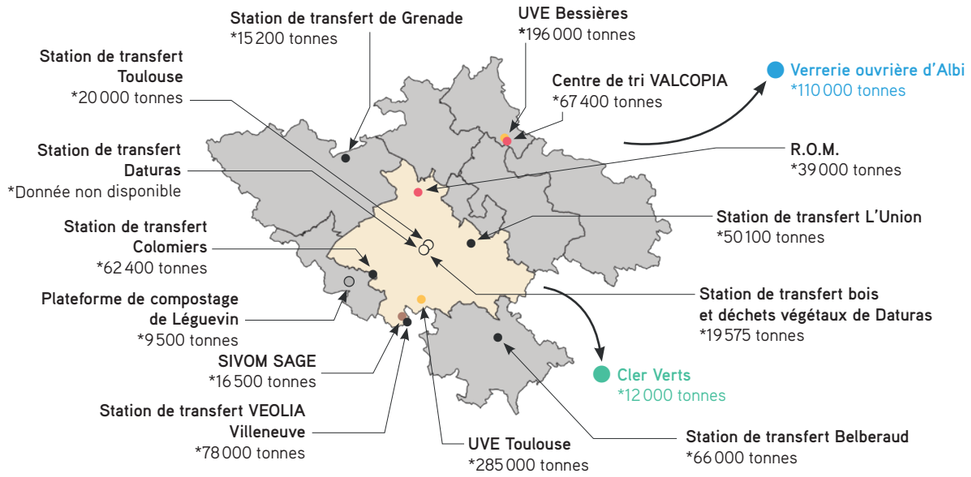
4

Traitement et Valorisation



Installations de traitement des déchets

Depuis 2009, Toulouse Métropole adhère au syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers Decoset. Ce syndicat a en charge le traitement des déchets qui lui sont confiés par Toulouse Métropole et 7 autres EPCI adhérents.



* Capacité annuelle de traitement ● VEOLIA ○ DECOSET ● PAPREC ● EVONEO ● SAGE SAUDRUNE ● CLER VERTS ● VOA

Nom du site	Flux acceptés sur site	Tonnages réceptionnés pour Toulouse Métropole en 2025 (t)
Plateforme de compostage de Léguevin	◆	651
Station de transfert Belberaud	◆ ◆ ◆ ◆	8 602
Station de transfert de Grenade	◆ ◆ ◆ ◆	-
R.O.M	◆	560
Station de transfert Colomiers	◆ ◆ ◆ ◆	33 018
UVE* Toulouse	◆	114 462
UVE* Bessières	◆ ◆	6 200
Centre de tri VALCOPIA	◆	1 481
Station de transfert Toulouse	◆ ◆	19 093
Station de transfert bois et déchets végétaux de Daturas	◆	3 093
Station de transfert Daturas	◆	2 094
Station de transfert l'Union	◆ ◆ ◆	41 344
Cler Verts	◆	337
Station de transfert VEOLIA Villeneuve	◆	731
Verrerie ouvrière d'Albi	◆	17 963
SIVOM SAGE	◆	650

◆ Déchets végétaux ◆ Verre ◆ Encombrants ◆ Déchets Alimentaires ◆ Emballages & papiers ◆ Ordures Ménagères

Performances énergétiques des UVE

Les 2 incinérateurs sous gestion de Decoset présentent les performances énergétiques suivantes :

	UVE Toulouse	UVE Bessieres
Performance énergétique	78,6	83,6

*Unité de Valorisation Energétique

Le devenir des déchets ménagers et assimilés collectés

Après leur collecte, les déchets ménagers et assimilés sont orientés vers différentes filières de traitement, selon leur nature. Le présent bilan présente leur devenir immédiat après collecte ; les flux secondaires issus du traitement (refus de tri, résidus de compostage ou d'incinération) ne sont pas pris en compte.

Valorisation énergétique (61 %) – 197 500 t

Correspond à l'incinération des ordures ménagères résiduelles et du tout-venant incinérable, avec production d'électricité et/ou de chaleur.

Recyclage : (23 %) - 75 500 t

Concerne la réintégration des déchets dans le cycle de production dont ils sont issus (emballages, papiers, verre, textiles, déchets de déchèteries), en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve.

Valorisation organique (10 %) – 32 700 t

La valorisation organique des déchets végétaux et alimentaires repose sur des procédés de compostage ou de méthanisation. Ces traitements permettent de transformer les déchets en ressources, sous forme de biogaz et d'amendements organiques utilisables pour enrichir les sols.

Stockage (1 %) – 3 600 t

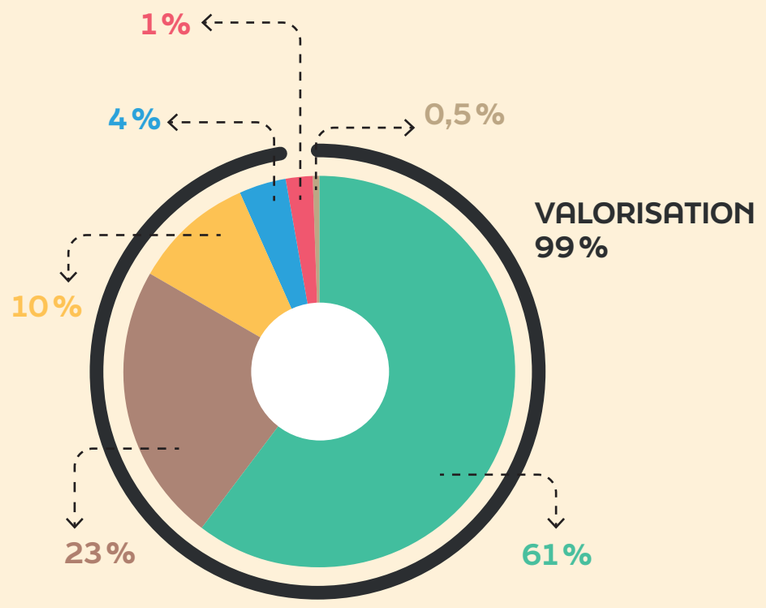
Correspond à l'enfouissement en Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), soit d'une partie des encombrants collectés en porte-à-porte et du tout-venant non incinérable issu des déchèteries.

Autres valorisations (4 %) – 13 700 t

Il s'agit principalement des gravats, réutilisés en substitution de matériaux dans les travaux (remblais, sous-couches routières).

Réemploi (0,4 %) – 1 400 t

Correspond à la réutilisation d'objets, notamment via les déchèteries et les partenariats avec des acteurs du réemploi (La Glanerie), la collecte des textiles usagés (Le Relais) et la collecte préservante des encombrants (Emmaus).



Moins de déchets enfouis : un objectif réglementaire

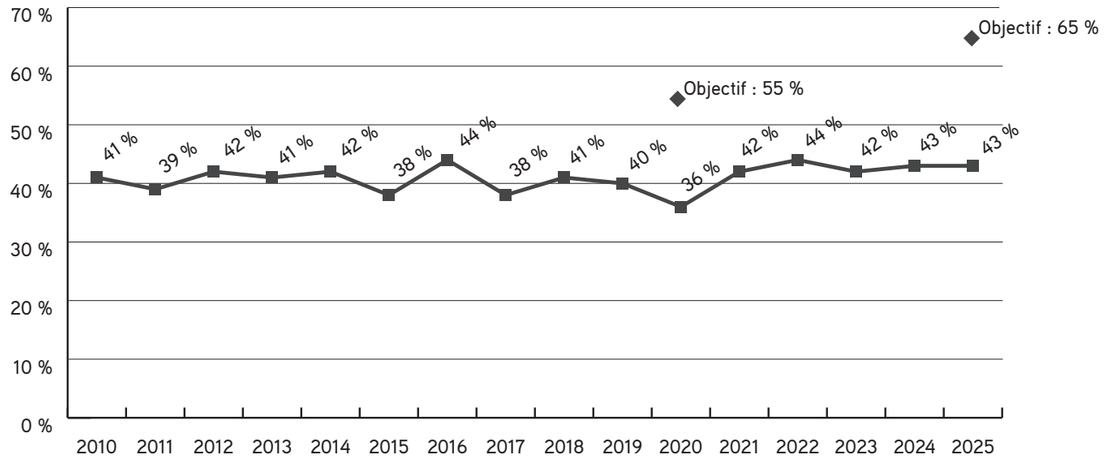
La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) vise à « réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux non inertes* admis en installations de stockage en 2025 par rapport à 2010 ».

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Stockage	9 703 t	10 353 t	11 312 t	12 128 t	8 943 t	9 124 t	10 461 t	8 262 t
kg/hab	14,8 kg	14,9 kg	16,2 kg	17,2 kg	12,5 kg	12,6 kg	14,2 kg	11,1 kg
Indice de réduction des quantités de déchets mis en installations de stockage (base tonnage)	100	107	117	125	92	94	108	85

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Stockage	8 657 t	10 495 t	10 814 t	11 970 t	9 962 t	8 753 t	8 312 t	3 553 t
kg/hab	11,5 kg	13,8 kg	14,0 kg	15,3 kg	12,5 kg	10,9 kg	10,2 kg	4,3 kg
Indice de réduction des quantités de déchets mis en installations de stockage (base tonnage)	89	108	111	123	103	90	86	37

Transformer les déchets en nouvelles ressources

Le Code de l'environnement (article L541-1) fixe comme objectif d'augmenter la part des déchets orientés vers des filières de valorisation matière, notamment organique. À ce titre, 65 % des déchets non dangereux non inertes doivent être valorisés sous forme de matière d'ici 2025 (exprimés en masse).



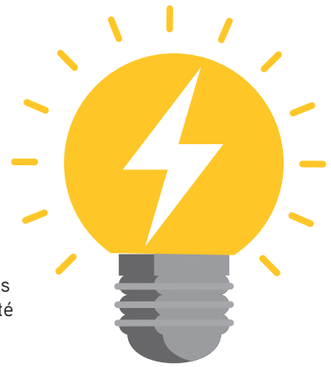
■ Taux valorisation matière
◆ Objectif loi AGEC

**Des déchets non inertes sont des déchets qui évoluent dans le temps : ils peuvent se décomposer, vieillir chimiquement, être dégradés biologiquement… Exemple : déchets alimentaires, déchets végétaux, bois papier, carton, plastiques, textiles.*

Le taux de valorisation matière inclus :

- ➔ **Les tonnages issus de la collecte sélective effectivement recyclés** (sans le refus de tri)
- ➔ **Le verre**
- ➔ **La part réellement recyclée du textile**
- ➔ **Les déchets envoyés en valorisation organique** (déchets végétaux et déchets alimentaires)
- ➔ **Les sous-produits d'incinération** métaux & mâchefers
- ➔ **Les déchets des déchèteries réellement recyclés** (Bois, Capsule café aluminium, Cartons, DEEE, Emballages plastiques, Huiles de vidanges, Métaux, Mobilier, Papier, Plâtre, Réemploi)

En 2025, 138 810 tonnes de DMA ont fait l'objet d'une valorisation matière, soit 43 %.



Produire de l'énergie à partir des déchets

Le taux de valorisation énergétique consiste à mesurer la part de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une valorisation énergétique.

Jusqu'en 2018, les performances de l'usine d'incinération de Toulouse n'atteignaient pas les exigences réglementaires. Elle ne pouvait donc pas être considérée comme une unité de valorisation énergétique et n'était pas intégrée dans cet indicateur.

Grâce à l'extension du réseau de chaleur, l'installation a atteint les seuils requis, entre 2019 et 2020. En 2021, des dysfonctionnements de la turbine, utilisée pour produire de l'électricité à partir de la chaleur, ont de nouveau limité ses performances.

Depuis 2022, la performance énergétique de l'usine atteint les niveaux attendus, permettant à nouveau de la considérer comme une unité de valorisation énergétique.

Cette évolution explique la hausse des tonnages valorisés énergétiquement observée depuis cette date.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valorisation énergétique	36 911 t	44 555 t	47 756 t	50 370 t	51 018 t	48 357 t	52 404 t	55 642 t
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Valorisation énergétique	58 530 t	32 892 t	67 596 t	57 914 t	160 576 t	169 077 t	157 148 t	162 990 t



5

Coûts de gestion des déchets

Coût du service public de prévention et de gestion des déchets

Détail des coûts complets et des coûts aidés par étape technique, selon la méthode ComptaCoût (en € arrondis)

	2023	2024	2025
Charges fonctionnelles	12 822 000 €	10 679 000 €	11 792 000 €
Charges techniques	102 424 000 €	110 831 000 €	103 059 000 €
Dont prévention	1 743 000 €	2 177 000 €	3 974 000 €
Dont pré-collecte et collecte	52 556 000 €	55 843 000 €	59 895 000 €
Dont transfert et transport	5 208 000 €	8 996 000 €	8 168 000 €
Dont traitement	42 917 000 €	43 816 000 €	31 022 000 €
TVA acquittée	5 720 000 €	6 959 000 €	6 794 000 €
TOTAL charges TTC	120 966 000 €	128 469 000 €	121 645 000 €
TOTAL produits	8 373 000 €	8 417 000 €	10 340 000 €
Dont produits industriels	2 424 000 €	2 424 000 €	2 586 000 €
Dont soutiens des sociétés agrées	5 905 000 €	5 929 000 €	7 596 000 €
Dont aides	45 000 €	49 000 €	158 000 €
Coût aidé TTC	112 593 000 €	120 205 000 €	111 305 000 €
TEOM	104 926 000 €	109 918 000 €	113 679 000 €
Facturation des professionnels	1 013 000 €	-	- €
Redevance spéciale	701 000 €	717 000 €	671 000 €

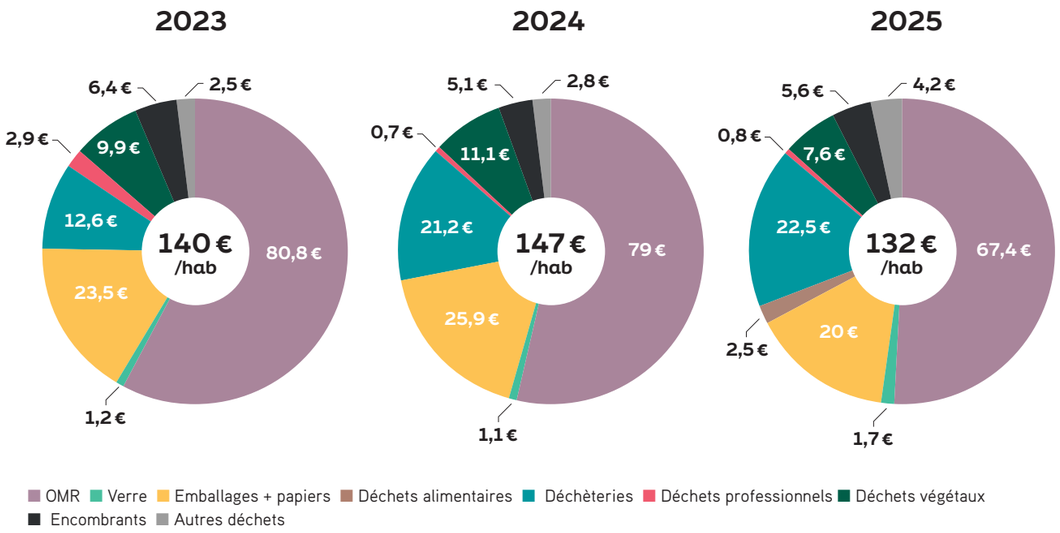
Entre 2024 et 2025, le coût du service public de prévention et de gestion des déchets diminue. Les charges totales TTC passent ainsi de 128,5 M€ à 121,6 M€, soit une baisse de 6,8 M€ (-5,3 %). Cette évolution s'explique principalement par le recul des charges techniques, qui passent de 110,8 M€ à 103,1 M€ (-7,0 %).

L'analyse par activité met toutefois en évidence des évolutions contrastées. Les dépenses de prévention progressent fortement, passant de 2,2 M€ à 4,0 M€ (+82 %), traduisant un renforcement des actions destinées à réduire la production de déchets. Les coûts de pré-collecte et de collecte augmentent également de 7,3 % pour atteindre 59,9 M€.

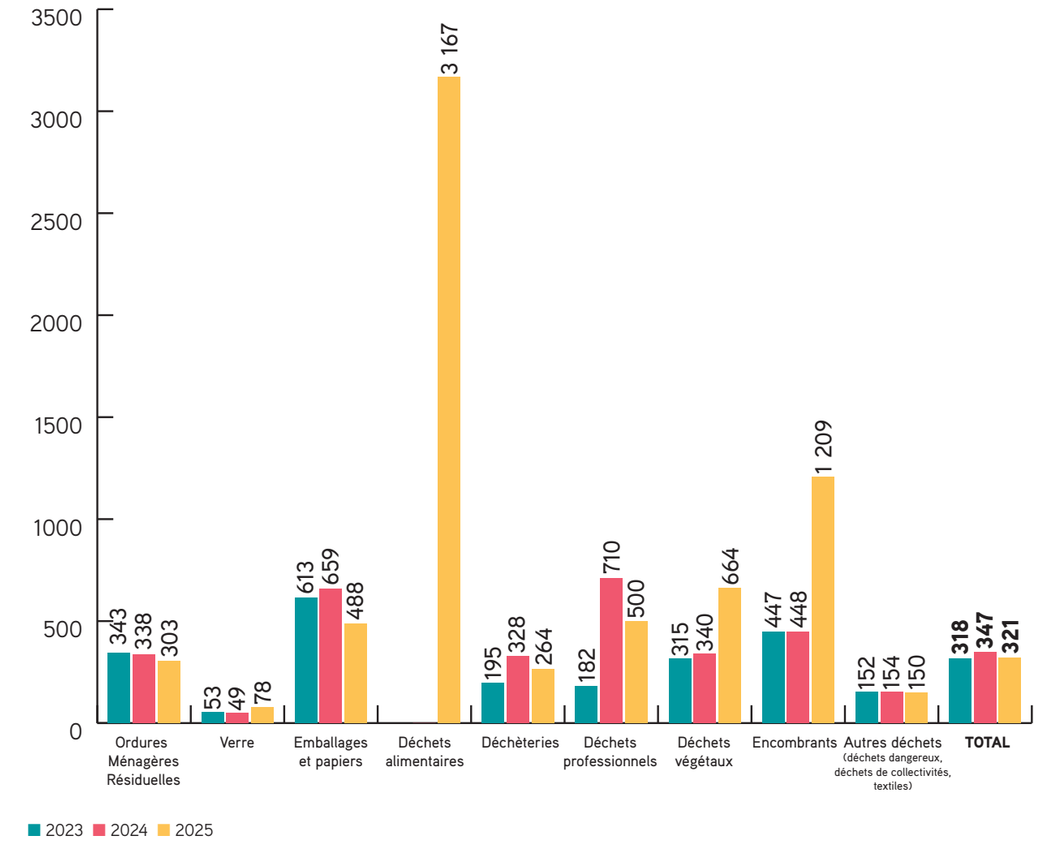
À l'inverse, les dépenses de transfert et de transport reculent de 9 %, tandis que les coûts de traitement enregistrent une baisse marquée, passant de 43,8 M€ à 31,0 M€ (-29 %). Cette diminution constitue le principal facteur de réduction des charges. Elle résulte de l'effet combiné de la baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et de déchets végétaux, ainsi que de la diminution des coûts de traitement facturés par DECOSET à Toulouse Métropole.

Parallèlement, les produits augmentent sensiblement, passant de 8,3 M€ à 10,3 M€ (+25 %), notamment sous l'effet de la hausse des soutiens versés par les sociétés agréées (+28 %). Cette progression des recettes, conjuguée à la diminution des dépenses, permet de réduire le coût aidé TTC du service, qui passe de 120,2 M€ à 111,3 M€ (-7,4 %).

Coût aidé par flux en € TTC/hab



Coût aidé par flux en € TTC/tonne



Coûts complets 2025 par flux et par étapes techniques

	Flux de déchets													
COÛT en €	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets végétaux		Encombrants	Déchets alimentaires		Déchets dangereux	Déchets des collectivités	Textile	TOTAL
						Gestion de proximité	Collecte		Gestion de proximité	Collecte				
Charges de structures	4 981 922 €	163 695 €	2 279 216 €	1 670 558 €	59 855 €	128 131 €	383 371 €	398 087 €	91 770 €	44 759 €	581 €	290 051 €	8 853 €	**10 500 848 €**
Communication	157 357 €	71 €	54 623 €	45 005 €	-	13 911 €	273 137 €	205 019 €	-	541 569 €	-	-	565 €	**1 291 257 €**
TOTAL charges fonctionnelles	5 139 279 €	163 765 €	2 333 839 €	1 715 562 €	59 855 €	142 042 €	656 508 €	603 107 €	91 770 €	586 329 €	581 €	290 051 €	9 418 €	11 792 105 €
Prévention	270 384 €	94 559 €	219 042 €	888 118 €	86 467 €	1 257 520 €	20 649 €	150 099 €	900 660 €	-	-	-	86 886 €	**3 974 385 €**
Pré-collecte et collecte	29 011 531 €	1 409 028 €	13 064 894 €	9 442 826 €	374 547 €	-	3 011 924 €	3 135 338 €	-	407 165 €	-	38 024 €	-	**59 895 278 €**
Transfert et transport	4 008 080 €	102 968 €	740 438 €	2 619 396 €	2 282 €	-	150 218 €	74 818 €	-	7 225 €	-	462 330 €	-	**8 167 754 €**
Traitement	15 604 326 €	-	8 344 648 €	3 445 094 €	124 144 €	-	579 743 €	546 711 €	-	24 894 €	5 699 €	2 346 311 €	-	**31 021 570 €**
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
TOTAL charges techniques	48 894 321 €	1 606 555 €	22 369 022 €	16 395 435 €	587 440 €	1 257 520 €	3 762 535 €	3 906 967 €	900 660 €	439 283 €	5 699 €	2 846 664 €	86 886 €	103 058 987 €
TVA acquittée	2 991 225 €	86 670 €	906 524 €	1 509 478 €	40 738 €	353 041 €	235 838 €	219 421 €	117 854 €	48 490 €	571 €	272 200 €	11 618 €	6 793 668 €
TOTAL charges TTC	57 024 825 €	1 856 991 €	25 609 385 €	19 620 476 €	688 033 €	1 752 603 €	4 654 880 €	4 729 495 €	1 110 283 €	1 074 102 €	6 850 €	3 408 915 €	107 922 €	121 644 760 €
Vente de produits et d'énergie	-	287 325 €	1 732 095 €	488 588 €	-	-	-	-	-	-	-	13 603 €	-	**2 521 611 €**
Autres produits	-	-	-	-	-	-	-	-	64 185 €	-	-	-	-	**64 185 €**
TOTAL des produits industriels	-	287 325 €	1 732 095 €	488 588 €	-	-	-	-	64 185 €	-	-	13 603 €	-	2 585 796 €
Soutiens de sociétés agréées	257 093 €	164 417 €	6 977 266 €	197 460 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**7 596 236 €**
Subventions d'investissement	22 231 €	5 062 €	8 657 €	-	-	-	-	-	31 285 €	-	-	-	-	**67 236 €**
Subventions de fonctionnement	38 704 €	-	38 704 €	-	-	-	-	-	6 751 €	6 751 €	-	-	-	**90 910 €**
TOTAL aides	60 935 €	5 062 €	47 361 €	-	-	-	-	-	38 036 €	6 751 €	-	-	-	158 146 €
TOTAL produits	318 028 €	456 804 €	8 756 722 €	686 048 €	-	-	-	-	102 221 €	6 751 €	-	13 603 €	-	10 340 178 €
Coût aidé TTC	56 706 797 €	1 400 187 €	16 852 663 €	18 934 427 €	688 033 €	1 752 603 €	4 654 880 €	4 729 495 €	1 008 062 €	1 067 351 €	6 850 €	3 395 312 €	107 922 €	111 304 582 €

Coûts 2025 en euros par habitant (€/hab)

	Flux de déchets													
COÛT (€/hab)	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets végétaux		Encombrants	Déchets alimentaires		Déchets dangereux	Déchets des collectivités	Textile	TOTAL
						Gestion de proximité	Collecte		Gestion de proximité	Collecte				
Charges de structures	5,92 €	0,19 €	2,71 €	1,98 €	0,07 €	0,15 €	0,46 €	0,47 €	0,11 €	0,05 €	-	0,34 €	0,01 €	**12,48 €**
Communication	0,19 €	-	0,06 €	0,05 €	-	0,02 €	0,32 €	0,24 €	-	0,64 €	-	-	-	**1,53 €**
TOTAL charges fonctionnelles	6,11 €	0,19 €	2,77 €	2,04 €	0,07 €	0,17 €	0,78 €	0,72 €	0,11 €	0,70 €	-	0,34 €	0,01 €	14,01 €
Prévention	0,32 €	0,11 €	0,26 €	1,06 €	0,10 €	1,49 €	0,02 €	0,18 €	1,07 €	-	-	-	0,10 €	**4,72 €**
Pré-collecte et collecte	34,47 €	1,67 €	15,52 €	11,22 €	0,45 €	-	3,58 €	3,73 €	-	0,48 €	-	0,05 €	-	**71,16 €**
Transfert et transport	4,76 €	0,12 €	0,88 €	3,11 €	-	-	0,18 €	0,09 €	-	0,01 €	-	0,55 €	-	**9,70 €**
Traitement	18,54 €	-	9,91 €	4,09 €	0,15 €	-	0,69 €	0,65 €	-	0,03 €	0,01 €	2,79 €	-	**36,86 €**
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL charges techniques	58,09 €	1,91 €	26,58 €	19,48 €	0,70 €	1,49 €	4,47 €	4,64 €	1,07 €	0,52 €	0,01 €	3,38 €	0,10 €	122,45 €
TVA acquittée	3,55 €	0,10 €	1,08 €	1,79 €	0,05 €	0,42 €	0,28 €	0,26 €	0,14 €	0,06 €	-	0,32 €	0,01 €	8,07 €
TOTAL charges TTC	67,75 €	2,21 €	30,43 €	23,31 €	0,82 €	2,08 €	5,53 €	5,62 €	1,32 €	1,28 €		4,05 €	0,13 €	144,53 €
Vente de produits et d'énergie	-	0,34 €	2,06 €	0,58 €	-	-	-	-	-	-	-	0,02 €	-	**3,00 €**
Autres produits	-	-	-	-	-	-	-	-	0,08 €	-	-	-	-	**0,08 €**
TOTAL des produits industriels	-	0,34 €	2,06 €	0,58 €	-	-	-	-	0,08 €	-	-	0,02 €	-	3,07 €
Soutiens de sociétés agréées	0,31 €	0,20 €	8,29 €	0,23 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**9,03 €**
Subventions d'investissement	0,03 €	0,01 €	0,01 €	-	-	-	-	-	0,04 €	-	-	-	-	**0,08 €**
Subventions de fonctionnement	0,05 €	-	0,05 €	-	-	-	-	-	0,01 €	0,01 €	-	-	-	**0,11 €**
TOTAL aides	0,07 €	0,01 €	0,06 €	-	-	-	-	-	0,05 €	0,01 €	-	-	-	0,19 €
TOTAL produits	0,38 €	0,54 €	10,40 €	0,82 €	-	-	-	-	0,12 €		-	0,02 €	-	12,29 €
Coût aidé TTC	67,37 €	1,66 €	20,02 €	22,50 €	0,82 €	2,08 €	5,53 €	5,62 €	1,20 €	1,27 €	0,01 €	4,03 €	0,13 €	132,24 €

Coûts 2025 en euros par tonne (€/T)

	Flux de déchets											
COÛT (€/T)	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets végétaux (collecte)	Encombrants	Déchets alimentaires (collecte)	Déchets dangereux	Déchets des collectivités	Textile	TOTAL
Charges de structures	27 €	9 €	66 €	23 €	44 €	55 €	102 €	133 €	143 €	13 €	5 €	30 €
Communication	1 €	-	2 €	1 €	-	39 €	52 €	1 607 €	-	-	-	4 €
TOTAL charges fonctionnelles	27 €	9 €	68 €	24 €	44 €	94 €	154 €	1 740 €	143 €	13 €	5 €	34 €
Prévention	1 €	5 €	6 €	12 €	63 €	3 €	38 €	-	-	-	45 €	11 €
Pré-collecte et collecte	155 €	78 €	378 €	132 €	272 €	430 €	802 €	1 208 €	-	2 €	-	173 €
Transfert et transport	21 €	6 €	21 €	37 €	2 €	21 €	19 €	21 €	-	21 €	-	24 €
Traitement	83 €	-	242 €	48 €	90 €	83 €	140 €	74 €	1 406 €	109 €	-	89 €
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL charges techniques	262 €	89 €	648 €	229 €	427 €	537 €	999 €	1 304 €	1 406 €	132 €	45 €	297 €
TVA acquittée	16 €	5 €	26 €	21 €	30 €	34 €	56 €	144 €	141 €	13 €	6 €	20 €
TOTAL charges TTC	305 €	103 €	742 €	274 €	500 €	664 €	1 209 €	3 187 €	1 690 €	158 €	56 €	350 €
Vente de produits et d'énergie	-	16 €	50 €	7 €	-	-	-	-	-	1 €	-	7 €
Autres produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL des produits industriels	-	16 €	50 €	7 €	-	-	-	-	-	1 €	-	7 €
Soutiens de sociétés agréées	1 €	9 €	202 €	3 €	-	-	-	-	-	-	-	22 €
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions de fonctionnement	-	-	1 €	-	-	-	-	20 €	-	-	-	-
TOTAL aides	-	-	1 €	-	-	-	-	20 €	-	-	-	-
TOTAL produits	2 €	25 €	254 €	10 €	-	-	-	20 €	-	1 €	-	30 €
Coût aidé TTC	303 €	78 €	488 €	264 €	500 €	664 €	1 209 €	3 167 €	1 690 €	158 €	56 €	321 €

Détail des soutiens des sociétés agréées en 2025

CITEO Emballages

Rémunération de base	5 718 932 €
Majoration	278 882 €
Communication et ambassadeurs du tri et de la prévention	363 698 €
Valorisations complémentaires :	
- Soutien au recyclage des métaux hors collecte sélective	58 996 €
- Soutien à la valorisation énergétique des refus de tri	156 284 €
- Soutien à la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles	198 096 €
- Soutien à la connaissance des coûts	171 568 €
TOTAL	6 946 457 €

OCAD3E*

Part Fixe	2 500 €
Part variable :	53 055 €
- S0	1 557 €
- S1	-
- S2	51 498 €
Compensation sécurité	12 757 €
Forfait à la maintenance d'un système de vidéo protection	450 €
TOTAL	68 762 €

CITEO Papier

TOTAL	443 044 €

Ecomaison

TOTAL	128 698 €

*OCAD3E : Organisme Coordonnateur Agréé pour les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).
Son rôle est de coordonner les éco-organismes de la filière REP des équipements électriques et électroniques, notamment Ecologic et Ecosystem, et d'assurer certaines missions communes auprès des producteurs et des collectivités.

Détail des produits industriels perçus en 2025

Vente de matériaux :	
- Verre	287 325 €
- Emballages et papiers	1 732 095 €
TOTAL	2 019 420 €

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets en 2025

Collecte

	Régie	Prestataires
Ordures Ménagères Résiduelles	25 communes	12 communes
Emballages et papiers	25 communes	12 communes
Verre	Une partie de Toulouse	36 communes + une partie de Toulouse
Déchets Alimentaires		37 communes
Déchets végétaux		37 communes
Encombrants	37 communes	
DNDAE		Une partie de Toulouse
Textile		37 communes

Traitement

Toutes les opérations de traitement sont déléguées à DECOSET

Montants annuels en 2025 des principales prestations rémunérées à des prestataires

Prestataires	Montant versé (€ HT)
Coved	5 899 598 €
Sulo	1 742 056 €
Véolia	1 218 096 €
Carcano	1 130 140 €
Suez	531 182 €
Voix Publique	471 225 €
Greenburo	462 538 €
Colclean	279 903 €
Kiloutou	225 948 €
Delhomme	204 217 €

Modalités de financement du service public de prévention et de gestion des déchets

En 2009, la Métropole a fait le choix de financer son service public de gestion des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Pour rappel, la TEOM est une taxe qui repose sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties et qui n'est pas proportionnelle à la quantité de déchets collectés. Son taux a été réévalué en 2021 avec l'adoption d'un taux unique de 8,1 % sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2016, conformément à la réglementation, la Métropole a mis en place la redevance spéciale (RS) qui concerne les utilisateurs non-ménagers du service public d'élimination des déchets exonérés de TEOM. La redevance est proportionnelle au service rendu.



Des gestes concrets pour moins de déchets



6 rue René Leduc
BP 35821
31505 Toulouse CEDEX 5
metropole.toulouse.fr

Au cœur de votre quotidien

toulouse métropole

IMPRIM'VERT®
Conception graphique et mise en page : HK Design Graphique - Impression : Imprimerie Toulouse Métropole - papier recyclé